



# RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENFANCE

# 2018



DOSSIER SPÉCIAL :  
LE DROIT DE  
L'ENFANT À  
PRÉSERVER SON  
IDENTITÉ ET LES  
DROITS DES  
ENFANTS ISSUS  
DES MINORITÉS

## **Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse**

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse détient les fonctions et responsabilités suivantes :

- veiller à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- veiller à ce que les opinions des enfants et des jeunes soient entendues et qu'on en tienne compte dans les forums appropriés, lorsque ces opinions ne seraient pas autrement avancées;
- veiller à ce que les enfants et les jeunes qui ont droit de recevoir des services y aient accès, et que les plaintes que les enfants et les jeunes pourraient avoir à l'égard de ces services reçoivent l'attention voulue;
- veiller à ce que de l'information et des conseils soient fournis au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux communautés au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la sensibilité et de la pertinence des services aux enfants et aux jeunes;
- agir, de façon générale, en tant que défenseur des droits et des intérêts des enfants et des jeunes.

C.P. 6000

Fredericton, N.-B.

E3B 5H1

Téléphone: 1.888.465.1100

Réception: 1.506.453.2789

Télécopieur: 1.506.453.5599

[www.dejnb.ca](http://www.dejnb.ca)

### **Comment citer ce document :**

Défenseur des enfants et de la jeunesse, Le Rapport sur l'état de l'enfance 2018, novembre, 2018.

**978-1-4605-1631-7**



AVANT-PROPOS

## Mot du défenseur des enfants et des jeunes



Les gens qui œuvrent auprès des enfants et des jeunes font un travail formidable tous les jours et ont des répercussions considérables sur leur vie. J'admire ce qu'ils font. Ils contribuent à créer des systèmes qui appuient le développement des jeunes. Toutefois, les systèmes conçus pour aider les jeunes ne peuvent jamais atteindre la perfection. D'une part, chaque système a ses défauts. Parfois, ces défauts sont majeurs. Mon bureau s'efforce d'aider chaque enfant et chaque jeune et à recommander des améliorations aux systèmes dans leur ensemble.

Il est facile de trouver des raisons d'être découragés quand on regarde les situations douloureuses dans lesquelles les enfants et les jeunes de la province sont laissés et le manque de soutien offert pour leur permettre de développer leur plein potentiel. Cependant, je demeure optimiste et je crois sincèrement qu'il y a lieu de l'être si on observe les efforts concertés qui sont en cours pour améliorer la vie des enfants et des jeunes.

**Mon travail est orienté par les droits garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Je continuerai de faire pression pour que ces droits de la personne essentiels soient à la base de tout le travail du gouvernement visant les enfants.**

**Plus précisément, j'appelle le gouvernement et toute la société cette année à en faire plus pour offrir des conditions équitables aux enfants autochtones de notre province, ainsi qu'aux enfants réfugiés et immigrants récemment arrivés, tant dans les collectivités francophones qu'anglophones. Il y a tant à célébrer dans nos différences. En le faisant de façon intentionnelle, nous nous rapprocherons et offrirons à nos enfants des leçons de solidarité et de fraternité qui amélioreront la vie de tous pendant des générations.**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Norman Bossé".

**Norman Bossé, c.r.**

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	Page 5
RECOMMANDATIONS .....	Page 8
DOSSIER SPÉCIAL : LE DROIT DE L'ENFANT À PRÉSERVER SON IDENTITÉ ET LES DROITS DES ENFANTS ISSUS DES MINORITÉS .....	Page 10
MESURES GÉNÉRALES VISANT L'APPLICATION DES DROITS DE L'ENFANT .....	Page 27
PRINCIPES DIRECTEURS DES DROITS DE L'ENFANT .....	Page 33
DROITS CIVILS ET LIBERTÉS .....	Page 38
ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET SERVICES DE GARDE ALTERNATIFS .....	Page 42
SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE .....	Page 48
ÉDUCATION, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES .....	Page 56
MESURES DE PROTECTION SPÉCIALES .....	Page 61
LE CADRE DES INDICATEURS DES DROITS DE L'ENFANT .....	Page 64



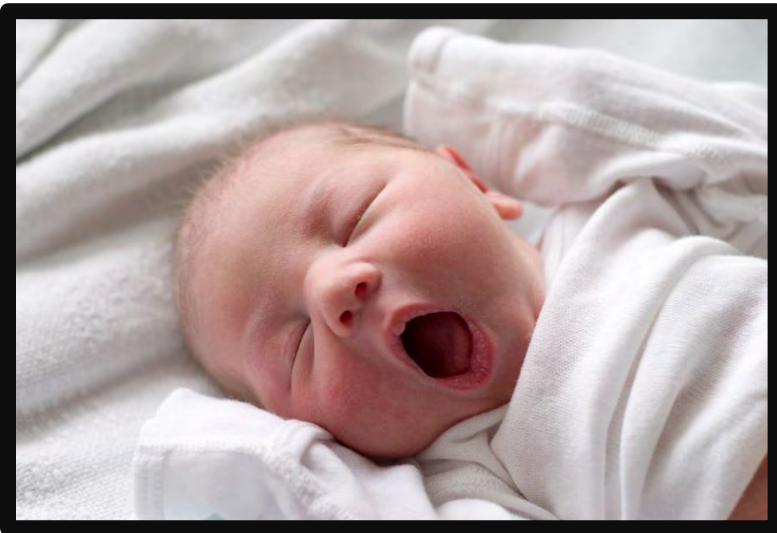


# INTRODUCTION

## Buts du Rapport sur l'état de l'enfance et du Cadre des droits et du mieux-être des enfants

Le Rapport sur l'état de l'enfance vise trois buts principaux :

1. Servir de ressource pour les décideurs du gouvernement et les responsables de l'élaboration de politiques.
2. Servir d'outil pour quiconque travaille à améliorer la vie des enfants et des jeunes.
3. Servir de ressource d'éducation et de mécanisme de reddition de comptes pour mesurer la mise en œuvre des droits des enfants.



## Objectifs du présent rapport

Par l'entremise du présent rapport, nous comptons :

- surveiller les progrès du gouvernement provincial sur le plan de la mise en œuvre des droits des enfants;
- accroître la connaissance des droits garantis aux enfants par la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU;
- souligner les progrès et les réussites, de même que les inégalités;
- inciter les intervenants du milieu universitaire et des domaines des sciences sociales et de la science à enquêter sur des enjeux particuliers;
- utiliser les données accessibles pour évaluer les problèmes urgents auxquels font face les enfants et les jeunes.



## Structure du présent rapport

Cette version du Rapport sur l'état de l'enfance se penche d'abord sur le droit de l'enfant à l'identité et les droits des enfants autochtones et des enfants issus des minorités.

Ensuite, il est présenté en sections qui correspondent aux regroupements de droits. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a recours à ces regroupements pour catégoriser les droits. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait rapport au gouvernement fédéral qui, de son côté, fait rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. La reddition de comptes au Comité des Nations Unies est structurée selon les regroupements de droits décrits dans les sections de la partie II du présent rapport. Nous avons attribué un code de couleur à la page titre de chaque section; les couleurs correspondent aux tableaux des indicateurs des droits de l'enfant dans les tableaux de données. Les tableaux de données ont de plus été révisés en profondeur cette année, suivant les mêmes regroupements de droits, afin d'ajouter de nouvelles données ventilées selon le statut LBGTQ+ et l'insécurité alimentaire, cette dernière étant utilisée comme indicateur de pauvreté. Ils ont aussi été révisés pour en faciliter la lecture et en améliorer la convivialité. Un nouveau partenariat a été établi avec le NB Institute for Research, Data and Training de l'Université du Nouveau-Brunswick. Celui-ci nous permettra d'intégrer davantage de fonctionnalités dans les éditions à venir du rapport.

Dans chaque regroupement de droits, nous tentons de présenter les données liées à des groupes d'enfants en particulier. Il existe de nombreux aspects de la vie des enfants sur lesquels nous n'avons aucune donnée ou sur lesquels nous n'avons pas suffisamment de données essentielles. Nous nous engageons, avec le gouvernement, à corriger ces lacunes.



# RECOMMENDATIONS



### PREMIÈRE RECOMMANDATION

**Le gouvernement devrait faciliter un accès transparent et efficace à des indicateurs et données exhaustifs en matière des enfants et des jeunes.**

Cet éclairage sur la situation de l'enfance est essentiel afin de comprendre les défis auxquels nos jeunes sont confrontés et afin de dresser ensemble des plans pour relever ces défis. Le gouvernement doit investir davantage en matière de veille statistique et de collecte d'indicateurs et de données relatives aux droits de l'enfant. Le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes, le « New Brunswick Institute for Research, Data and Training » et le Collège communautaire du N.-B. ont créé un partenariat pour réaliser une plateforme numérique du Cadre des indicateurs des droits de l'enfant. Le financement pour cette initiative devrait découler du Groupe de travail interministériel sur les enfants et les jeunes.

### DEUXIÈME RECOMMANDATION

**Le gouvernement devrait agir immédiatement, en consultation avec les gouvernements des Premières nations et les autres intervenants autochtones, pour préserver et promouvoir les langues autochtones de notre province.**

Un plan immédiat devrait être en place dans les six mois. Un plan à long terme devrait être mis en place d'ici un an. Les langues mi'kmaq et malécite devraient être la langue d'instruction dans les écoles et classes que fréquentent les jeunes autochtones. Des classes de mik'maq et de malécite devraient aussi être disponibles comme cours à option pour les étudiants non autochtones. Le statut linguistique du mi'kmaq et du malécite devrait être protégé par la loi au Nouveau-Brunswick.

### TROISIÈME RECOMMANDATION

**Le gouvernement devrait élargir les possibilités offertes aux jeunes immigrants, aux membres de minorités visibles et aux réfugiés de participer activement à la vie communautaire.**

Les programmes de leadership et les opportunités de développement, comme Imagine NB, devraient être soutenus publiquement de manière continue. La formation linguistique et le mentorat entre les pairs, dans les écoles pour les nouveaux arrivants devrait être beaucoup plus accessible.

# PARTIE I



DOSSIER SPÉCIAL : LE DROIT DE L'ENFANT À PRÉSERVER SON IDENTITÉ ET LES DROITS DES ENFANTS ISSUS DES MINORITÉS

*Les quatre droits des minorités : exister, préserver leur identité, communiquer et être aimés.*

Gian Giacomo Zucchi

*Glooscap décida d'aller se promener près de l'océan. Pendant qu'il se baladait parmi les herbes hautes et parfumées, un jeune homme se dressa devant lui. Et bien qu'il fut jeune, il était grand et costaud. Ses yeux blancs pétillaient. Glooscap le regarda et dit : « Qui es-tu? D'où viens-tu? » « Mon oncle, vous ne me reconnaissez pas? Je suis le fils de votre sœur. Je dois ma vie à Wejosin, la tornade. Avec l'aide du Donneur de vie, de Grand-Père Soleil et de notre mère, la Terre, je reçus le corps d'un jeune homme. Je suis fort. Mes bras et mes jambes sont très forts. Je peux vous aider ainsi que Grand-mère, mais je suis aussi visionnaire. Je donne une vision à l'avenir, expliqua-t-il. Je vous regarde. »*

*Ainsi, nos aînés nous enseignent que Glooscap devait comprendre que les jeunes gens l'observaient et qu'il devait vivre sa vie de façon à laisser aux générations futures un héritage de vie et de survie. Le jeune homme dit ensuite : « J'apporte les dons de nos ancêtres. » Ainsi, les aînés nous enseignent que les petits enfants sont les dons de nos ancêtres, et portent en eux les caractéristiques et les images de nos ancêtres : nos grands-pères, nos grands-mères, ainsi de suite. Glooscap fut heureux que son neveu soit venu sur la Terre partager sa vie et offrir sa force et sa vision – parce que les jeunes voient au-delà de nous; ils voient l'avenir et nous servent de guide afin que nous puissions partager notre survie avec les générations futures. Ayant compris cela, Glooscap et son neveu retournèrent auprès de Grand-Mère.*

Histoires de la création mi'kmaq, sixième étape de la création

Summers and summers have come and gone with the flight of the swallow;  
Sunshine and thunder have been, storm and winter and frost;  
Many and many a sorrow has all but died from remembrance  
Many a dream of joy fallen in the shadow of pain.  
Hands of chance or change have marred, or moulded, or broken,  
Busy with spirit or flesh all I have most adored;  
Even the bosom of Earth is strewn with heavier shadows,  
Only in these green hills aslant to the sea, no change!

Charles G.D. Roberts, Tantramar Revisited

*Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les père et mère, les proches,  
les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents.*

Le Coran, sourate 2, verset 215

*Vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous;  
vous l'aimerez comme vous-mêmes.*

Lévitique, 19:34

*Ta natiounalité, qu'ils te demandont. Citoyenneté, pis natiounalité. C'est malaisé à dire...*

*Pour l'amour de Djeu, où c'est que je vivons nous autres ?... En Acadie, qu'ils nous avons dit, et je sons des Acadjens. Ça fait que j'avons entrepris de répondre à leu question de natiounalité comme ça : des Acadjens que je leur avons dit. Ça je sons sûr d'une chouse c'est que je sons les seuls à porter ce nom-là. Ben ils avons point voulu écrire ce mot là dans leu liste, les encenseux.*

Antonine Maillet, La Sagouine

## Articles 8 et 30 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies

### Article 8

1. *Les États parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant à préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la Loi, sans ingérence illégale.*
2. *Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.*

...

### Article 30

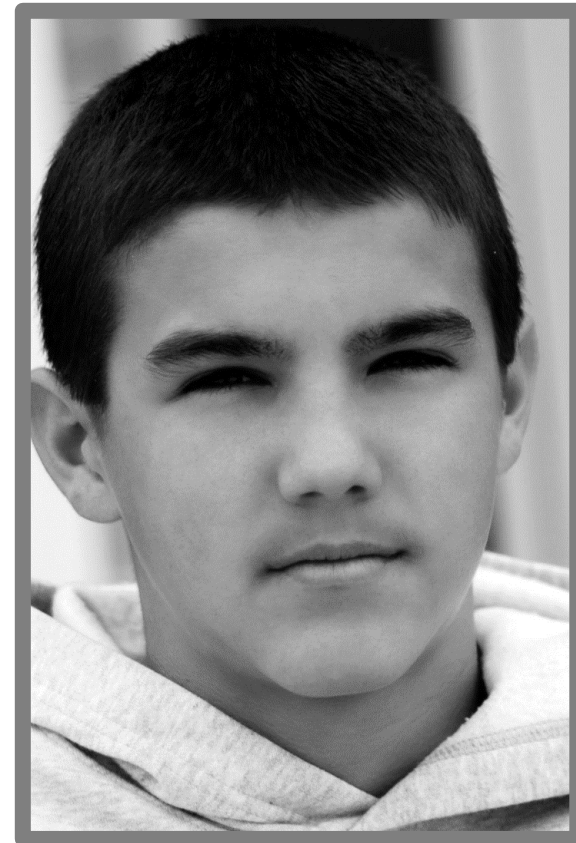
*Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.*



## Le droit de l'enfant de préserver son identité et de l'enfant autochtone ou appartenant à une minorité, de jouir de sa culture, de professer sa foi et de parler sa langue

En 2010, notre troisième Rapport annuel sur l'état de l'enfance était le premier d'une série de rapports thématiques examinant à fond un aspect de la mise en œuvre des droits de l'enfant. Intitulé *Le droit à l'identité, à la culture et à la langue : Une voie pour le développement de l'enfant*, ce rapport se penchait également sur la mise en œuvre au Nouveau-Brunswick des articles 8 et 30 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. En raison de l'importance et de l'urgence de cet enjeu, nous revenons sur ce thème huit ans plus tard dans le cadre de notre dixième Rapport annuel sur l'état de l'enfance. En 2010, le rapport *Main dans la main* du défenseur venait tout juste de paraître, le contrôle des données sur les enfants autochtones était insuffisant et le Bureau du défenseur était particulièrement préoccupé par la préservation de la langue malécite. Aujourd'hui, le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation a été présenté, le tissu religieux et culturel des minorités de la province a senti les conséquences de l'arrivée des réfugiés syriens, et les politiques en matière de langue sont des enjeux plus brûlants que jamais, comme en témoignent la composition de la 59<sup>e</sup> législature et les débats

qui en ont résulté concernant les services d'ambulance, les politiques de transport scolaire et le rôle du commissaire aux langues officielles. À notre avis, la résolution de ces questions nécessitera énormément de patience en plus d'un engagement lucide et continu pour faire appliquer les droits de l'enfant et de la personne.





Comme tous les traités en matière de droits de la personne, la Convention nous invite tous à voir le monde différemment. À placer les intérêts des autres au-dessus des nôtres dans un souci de respect de notre dignité humaine commune. La théorie des droits de la personne nous enseigne que nous avons plus en commun avec ceux qui nous semblent étrangers que ce que nous sommes prêts à reconnaître. La peur de l'autre et de l'inconnu nous sépare et peut semer la haine, mais l'application des droits de la personne crée des liens de solidarité et d'amitié. Peu importe notre race, notre couleur, notre ethnicité, notre langue, notre foi, notre sexe, notre genre, notre âge, notre capacité, notre orientation sexuelle, notre condition sociale, nos opinions ou croyances ou tout autre statut, nous avons été créés égaux et sommes dotés de la même dignité humaine. La *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) des Nations Unies est peut-être le traité le plus fructueux à cet égard, puisqu'il vise les enfants. Puisque nous avons tous été enfants et que nous connaissons donc leur vulnérabilité, nous pouvons tous nous investir pour favoriser leur bien-être, qu'il s'agisse de nos enfants ou de ceux des autres. Se positionner en tant qu'adulte vis-à-vis des enfants, mêmes des nôtres, est une prédisposition naturelle. C'est la manière la plus simple, pour nous, de comprendre le bénéfice retiré de la défense des droits de l'autre. Le discours des Droits de l'Homme est souvent très individualiste et égocentrique. Le discours des Droits de l'Enfant l'est moins et pourraient nous aider au Nouveau-Brunswick à voir les

avantages à défendre l'autre, particulièrement cette altérité issue des minorités indigènes ou religieuses, ethniques ou linguistiques. En plus de garantir l'égalité et la non-discrimination comme énoncé à l'article 2 de la CDE ainsi que la liberté de conscience et de religion, qui sont communes à tous les instruments en matière de droits de la personne de la *Charte des droits des Nations Unies*, la Convention innove sur le plan des droits de la personne en mettant en place de nouvelles mesures de droits de la personne qui permettent de mieux définir notre expérience de la vie en communauté et les importants contours de notre différence. L'article 8 de la Convention proclame que tous les enfants ont le droit de préserver leur identité, y compris leur nationalité, leur nom et leurs relations familiales, et de bénéficier d'un rétablissement rapide de leur identité s'ils en ont été illégalement privés. L'article 8 s'appuie sur les droits énoncés à l'article 7, qui accorde à chaque enfant le droit d'être enregistré aussitôt sa naissance et le droit dès celle-ci à un nom et à une nationalité et, « dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux ».

L'article 8 fait donc partie d'un groupe de droits complètement nouveau dans la théorie des droits de la personne, groupe fondé sur l'article 16 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui reconnaît que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société. Dans la CDE, cette valeur essentielle des droits de la personne est déployée dans toute une gamme de droits qui établissent

l'importance centrale de la famille dans les relations humaines, plus particulièrement l'importance pour les enfants du lien qui les unit à leurs parents. L'article 9 soutient que ce lien est inviolable et garantit à chaque enfant le droit de ne pas être séparé de ses parents sans procès en bonne et due forme et seulement si cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les articles 10 et 11 renforcent encore davantage ce droit dans le contexte de la migration internationale et de la séparation des familles lorsqu'elles traversent les frontières internationales. Enfin, les articles 5 et 18 proclament les droits de l'enfant à l'orientation, aux conseils et à la protection de ses parents pour l'exercice de ses droits, tout en tenant compte du développement de ses capacités, et proclament que la responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef aux deux parents et que ceux-ci ont l'obligation d'être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ces droits sont étroitement liés et font valoir l'importance fondamentale de la famille dans la société et dans le bien-être de l'enfant. Toutefois, l'article 8 est celui qui aborde les droits de ce groupe le plus ouvertement. Au-delà de l'importance centrale du lien parent-enfant, l'article 8 élargit ce droit de l'enfant à d'autres éléments de l'identité, dont le droit à un nom, à des relations familiales et à une nationalité. Cette liste des éléments de l'identité sert d'exemple et n'est pas exhaustive. La relation établie par l'entremise de la famille entre l'enfant et l'ensemble de la collectivité où il est né est

protégée. Les gouvernements sont tenus de protéger et de préserver cette relation et de la rétablir rapidement si elle est illégalement interrompue.

L'article 8 rejoint ainsi en grande partie l'article 30, puisque le droit de préserver son identité est étroitement lié à la protection des droits des enfants issus des minorités et des enfants Autochtones. En effet, la Convention protège le droit de tous les enfants à l'identité et à sa préservation et exige que l'identité soit rétablie si l'enfant en a été privé, mais elle stipule aussi que l'État est tenu de prendre des mesures particulières de protection des enfants issus de minorités et des enfants autochtones. L'article 30 reprend presque mot pour mot la garantie de protection des minorités énoncée à l'article 27 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Toutefois, il propose aussi d'importantes innovations en étendant cette protection aux enfants autochtones. L'article 30 est donc la première garantie en matière de droits de la personne en droit international à viser les Autochtones. Près de vingt ans avant l'adoption de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la CDE, adoptée en 1989, innovait en reconnaissant que les peuples autochtones sont une classe en soi et en octroyant le droit aux enfants autochtones d'avoir leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue avec les autres membres de leur groupe.

Lorsque nous nous penchons sur les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, nous devons nous souvenir de nos engagements envers les enfants en vertu de la CDE. L'article 30 nous aide aussi à mieux comprendre nos obligations envers les nouveaux arrivants qui immigreront au Canada, mais cherchent aussi à intégrer les communautés minoritaires de ressortissants de leurs pays d'origine et qui font déjà partie d'une diaspora vivant au Canada. Ces groupes minoritaires sont différents des groupes sous-nationaux ou des groupes ethniques qui existent seulement dans un État donné, mais les décideurs doivent être à l'écoute de leurs besoins ainsi que de leurs identités collectives. Là encore, la relation entre l'article 8 et l'article 30 favorise une interprétation libérale et sensée de la notion de minorité, qui englobe ces communautés immigrantes profondément enracinées au Canada. Au-delà de son application dans les contextes du multiculturalisme et des droits des Autochtones, l'article 30 offre un fondement basé sur le droit international à notre régime de langues officielles afin de renforcer l'égalité des communautés des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

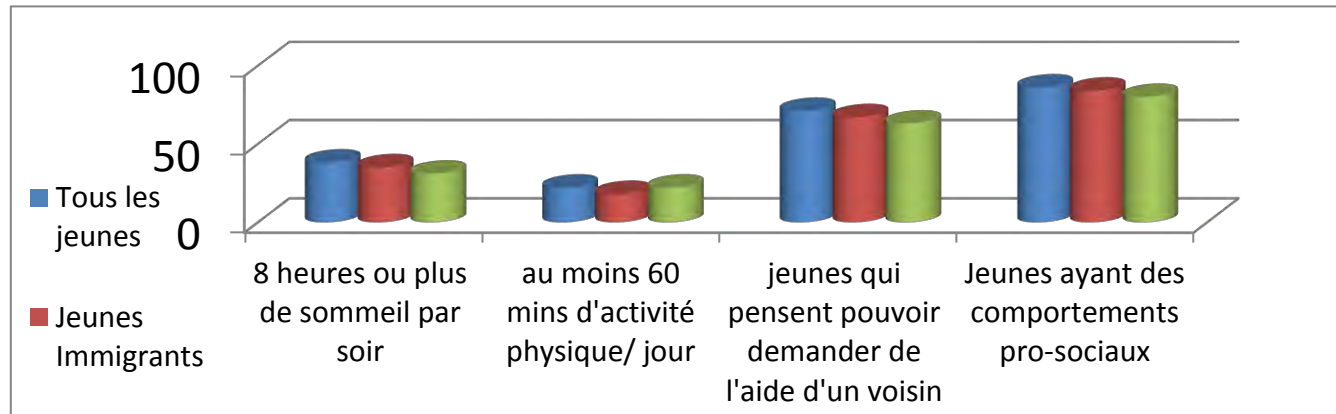
Les tribunaux canadiens se sont parfois interrogés sur la bonne approche à adopter face aux droits linguistiques prévus par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Certaines décisions prises antérieurement laissaient entendre que ces droits étaient d'une certaine manière moins importants par nature ou moins ancrés en principe, et nés plutôt des suites

d'importants compromis politique, et qu'ils devaient alors bénéficier d'une certaine marge d'appréciation de la part des tribunaux. Les décisions prises par la suite ont infirmé ce point de vue et ont soutenu avec plus de fermeté que tous les droits inscrits dans la Charte sont de valeur égale et que les droits relatifs à la langue ne sont pas moins des droits de la personne que les autres. L'article 30 de la CDE va dans le même sens et aide les décideurs à comprendre que même si les minorités de langue officielle ont le droit à une plus grande autonomie et à un accès amélioré à des services publics dans leur langue, à des droits de scolarisation et de participation à la vie démocratique du pays, les autres minorités de moindre envergure peuvent légitimement s'attendre à obtenir des services, par exemple d'avoir accès à des soins de santé ou à des services juridiques, avec l'aide d'un interprète.

Enfin, dans un pays multiculturel comme le Canada, même les immigrants anglophones peuvent être Irlandais, Écossais, Gallois ou Britanniques, sans parler des Américains, des loyalistes et autres, et chacun de ces groupes constitue une minorité au sein de la société civile. C'est pourquoi beaucoup sont du même avis que Charles Caccia, député de Davenport, ancien ministre du Travail, né à Milan, en Italie, qui a dit ce qui suit : « Ne laissons pas le mot "ethnique" décrire les minorités visibles et invisibles alors que, par définition, on n'attribue pas ce qualificatif aux membres des majorités. Au Canada, soit tout le monde est ethnique, soit personne ne l'est. » Il s'agit là de l'enseignement que nous devons tirer de l'article 30 de la CDE, afin que lorsqu'il surgit un désir de dresser des murs au sein de notre communauté, de laisser les autres à l'écart, de leur refuser des services, de revendiquer ou de défendre les intérêts des majorités avant ceux des minorités en portant préjudice à ces dernières, nous devons nous arrêter un instant et réfléchir : quelle serait une meilleure approche?

Les données présentées dans le rapport sur l'état de l'enfant de cette année indiquent que les enfants autochtones sont en train de prendre du retard par rapport à leurs pairs, bien qu'elles les surclassent sur certains indicateurs c'est assez exceptionnel. Pour les jeunes immigrants il y a aussi des défis mais généralement ceux-ci surclassent leurs pairs provinciaux. Par exemple, nous voyons que les jeunes immigrants dorment moins régulièrement, font moins d'exercice physique et déclarent moins souvent se sentir capables de demander de

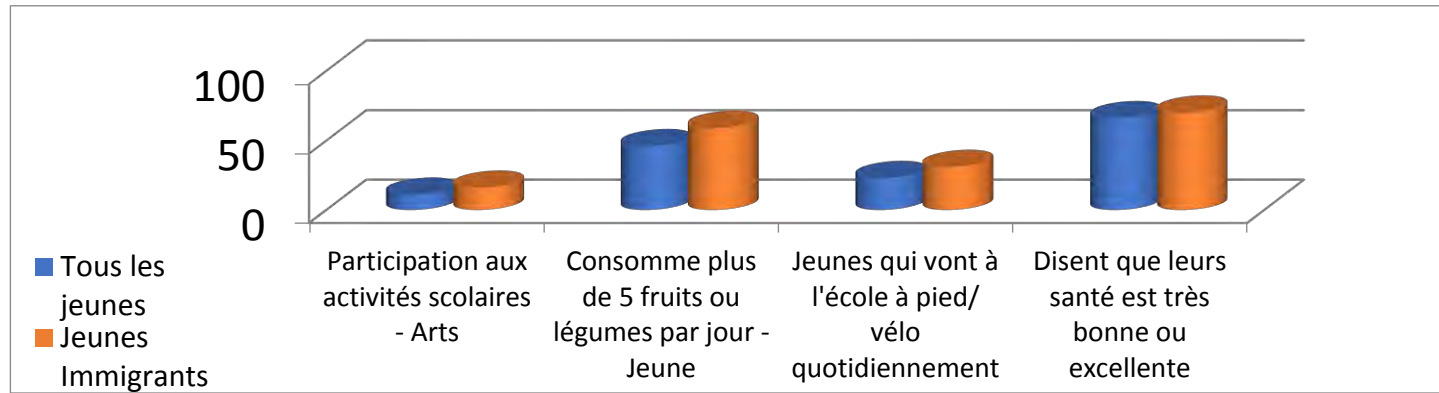
l'aide à un voisin ou d'adopter des comportements pro-sociaux que leurs pairs. Ils ont aussi beaucoup moins fréquemment l'intention de voter lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, qu'ils ont un problème d'insuffisance pondérale plus important et qu'ils sont moins susceptibles de faire état de niveaux modérés à élevés d'aptitude mentale ou de faire appel à des amis pour répondre à leurs besoins.



Les enfants autochtones font face à des défis encore plus grands. Bien qu'ils déclarent pratiquer une activité physique vigoureuse au même rythme que leurs homologues du même âge, ils dorment encore moins la nuit et ont moins tendance à penser qu'ils peuvent demander de l'aide à un voisin ou à rapporter des comportements pro-sociaux. Ils font également état de taux de résilience modérée à élevée considérablement plus bas; font moins confiance aux gens; rapportent en moins grands nombres que leurs parents en savent beaucoup sur eux ou que leurs familles les soutiennent; ils sont plus susceptibles de sauter le petit-déjeuner et presque trois fois plus aptes que leurs pairs à fumer quotidiennement. Le bilan positif pour les jeunes immigrants est beaucoup plus encourageant.

Les jeunes autochtones et immigrants déclarent beaucoup plus souvent que leurs pairs qu'il est important pour eux de se familiariser avec leur culture et ils affichent tous deux des taux légèrement plus élevés de participation à des groupes communautaires. Mais ce sont parmi les rares indicateurs du

cadre où les jeunes autochtones ont des scores plus élevés ou plus positifs que leurs pairs en général. Et la disparité entre les indicateurs rapportés montre régulièrement un écart plus important entre les jeunes autochtones et leurs pairs que pour les jeunes immigrants et leurs pairs, même sur les indicateurs où les deux groupes montrent un certain retard. La nouvelle la plus encourageante est que les enfants et les jeunes immigrants surpassent très souvent leurs pairs du même âge pour toute une gamme d'indicateurs. Le Cadre d'indicateurs des droits de l'enfant contient actuellement 108 indicateurs ventilés par statut d'immigrant et seuls 28 d'entre eux montrent des résultats moins positifs pour les enfants et les jeunes immigrants que pour leurs pairs. Inversement, on peut dire que, sur la base des données disponibles, les enfants et les jeunes immigrants sont égaux ou supérieurs à leurs pairs dans 74% des ensembles de données mesurés. Pour 26 de ces indicateurs, l'écart est de cinq points de pourcentage ou plus et pour six d'entre eux, l'écart est de 10% ou plus.



Malheureusement pour les jeunes autochtones des 108 indicateurs pour lesquels nous avons des données désagrégées, les jeunes autochtones ne surpassaient leurs pairs d'âge ou étaient égaux à eux que dans six des ensembles de données mesurées. À l'inverse, ils rapportaient des taux moins positifs par rapport à 94% des indicateurs et sur 61 de ces indicateurs, ou dans 57% des cas, l'écart était supérieur à cinq points de pourcentage. Sur vingt-quatre indicateurs, nous avons constaté un décalage de plus de 10% pour les enfants et

jeunes autochtones et dans trois cas, cet écart était supérieur à 15%. Cela devrait nous inquiéter et nous donner aussi une idée de l'endroit où déployer les efforts afin de donner de vraies chances égales à tous nos enfants. Il est toutefois utile de noter également que même si ces données par rapport aux enfants autochtones nous inquiètent, les disparités sont encore plus marquées pour les enfants pauvres et pour les jeunes LBGTQ.

En ce qui concerne les comparaisons entre les enfants anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick, il reste encore beaucoup à faire pour désagréger les données dont nous disposons par communauté linguistique et pour analyser les écarts, mais les données du secteur de l'éducation révèlent des lacunes surprenantes tout en montrant de meilleurs scores de résilience chez les jeunes francophones minoritaires. Ainsi, alors que 111 ensembles de données dans le cadre sont ventilés par groupe de langue officielle, les enfants et les jeunes anglophones obtiennent des résultats égaux ou supérieurs à ceux de leurs pairs francophones pour 33 indicateurs. Sur 70% des indicateurs, les enfants francophones affichent des scores plus élevés, avec 44 de ces indicateurs, les francophones ont déclaré des scores supérieurs à cinq points de pourcentage et sur 14 indicateurs, l'écart était supérieur à dix points de pourcentage. On peut penser que les avantages d'une identité linguistique et culturelle commune partagée, appuyés par des garanties constitutionnelles et des programmes de soutien, contribuent à expliquer la plus grande résilience rapportée par les jeunes des minorités de langue officielle. Un examen des indicateurs avec les marges les plus larges suggère cependant que les comportements de santé des parents et de la famille sont également des facteurs

de protection importants. Dans une démocratie mature comme la nôtre, nous devrions célébrer le succès relatif des enfants et des jeunes de la communauté de langue officielle minoritaire et apprendre les uns des autres sur la manière de parvenir à un plus grand succès ensemble pour tous nos enfants.

Indicateur	Anglo	Franco	Indicateur	Anglo	Franco
% de jeunes ayant un niveau d'autonomie modéré à élevé	65%	78%	% de jeunes qui consomment des breuvages sucrés	61%	51%
% de jeunes ayant des niveaux de santé mentale modérés à élevés	76%	86%	% de jeunes de 12e année qui croient que leur école les a aidé à développer des attitudes positives envers une vie saine et active.	71%	81%
% de jeunes qui pensent qu'un adulte agira souvent ou toujours en réponse à une plainte d'intimidation	41%	56%	% de jeunes qui fument à tous les jours	34%	24%
% de jeunes qui participent à des activités à l'école	46%	57%	% de jeunes qui dorment 8 heures ou plus par nuit	36%	47%
% de jeunes qui participant à des activités hors de l'école	47%	61%	% de jeunes en 12e année qui disent avoir eu l'occasion au secondaire de participer à des cours au choix qui les intéressaient	73%	93%
% de jeunes qui prennent le petit déjeuner à tous les jours	42%	55%	% des élèves de la 12e année qui prévoient poursuivre des études post-secondaires	78%	91%

L'enjeu critique que ces données soulèvent est le suivant: si nous pouvons réaliser un succès relatif pour les enfants et les jeunes immigrés et ceux et celles en situation de minorité de langue officielle, pourquoi les enfants autochtones sont-ils si gravement désavantagés? Quelles réussites pouvons-nous tirer des programmes publics vis-à-vis les autres minorités et développer avec les communautés micmacs et malécites, de manière culturellement sûre et fondée sur la culture, des programmes et des soutiens politiques similaires afin d'égaliser les chances des enfants autochtones de notre province?

Selon l'UNESCO, il existe quatre niveaux de risque parmi les langues autochtones : les langues vulnérables, et celles qui

sont définitivement menacées, gravement menacées ou critiqueusement menacées. Le mi'kmaq est considéré comme vulnérable, mais il est toujours parlé par environ 8 000 locuteurs natifs. La langue malécite est considérée depuis plusieurs années comme une langue définitivement menacée, mais malgré d'énormes efforts en matière de documentation et de préservation de la langue, la langue est maintenant littéralement en passe de disparaître. Les données du recensement de Statistique Canada montrent le déclin rapide des locuteurs natifs de cette riche tradition linguistique en Amérique du Nord au cours des quatre dernières périodes de recensement. Aujourd'hui, seuls 360 Canadiens déclarent le malécite comme langue maternelle. Moins de la moitié du nombre rapporté 15 ans plus tôt.



La possibilité qui s'offre à nous consiste à déployer des efforts concertés et soutenus pour enseigner cette langue en bas âge à la nouvelle génération d'enfants malécites. Il faut agir maintenant. Il faut instaurer l'enseignement de la langue malécite dans les écoles, pas dans des cours de langue patrimoniale, mais comme une langue vivante d'enseignement. Il faut immédiatement mobiliser toutes les ressources communautaires, faire des investissements et apporter des changements aux politiques afin d'attirer les enseignants et les aînés nécessaires à la transmission de ces connaissances à une nouvelle génération qui pourra préserver ce patrimoine. Il faut créer de nouvelles façons d'aider les parents malécites en leur offrant des livres, de la musique et des interventions en matière de langue pour leurs jeunes enfants afin que la langue et la culture puissent être transmises même dans les familles dont les parents ont perdu la capacité de parler leur langue. La récupération de la langue est une tâche difficile qui ne peut être réalisée sans efforts concertés et soutenus. Les travailleurs en garderie, les enseignants, les professionnels de la santé, les membres des groupes confessionnels et les membres de la famille doivent tous être sensibilisés, être amenés à participer à ce processus et jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels et linguistiques.

Notre besoin le plus criant est l'injection massive de nouveaux fonds. Chaque Première Nation malécite devrait avoir accès à un Centre de préservation et de promotion de la langue

malécite doté des ressources nécessaires. Ces centres seront les pivots de la récupération de la langue et permettront d'enseigner la langue malécite aux générations existantes qui ont été privées à l'enfance de leur droit de parler leur propre langue. Ces centres pourraient jouer un rôle de gardien pour veiller à ce que les panneaux et la signalisation soient en langue malécite dans la plus grande mesure possible dans chaque collectivité malécite. Ils pourraient aussi offrir de nouveaux programmes et services qui permettront la création d'une programmation radio, de bibliothèques et d'ateliers de composition de chansons et de conteur en langue malécite, ou encore des bulletins de nouvelles, des sites web et de la web-diffusion en malécite.

En conclusion, une analyse fondée sur les droits du droit de l'enfant de préserver son identité et des droits des enfants des minorités et des peuples autochtones énoncés aux articles 8 et 30 de la Convention révèle que les résultats obtenus par la Province sont très mitigés. Alors que la tendance dominante assimilationniste du français vers l'anglais se poursuit au Nouveau-Brunswick et que la population francophone semble continuer à diminuer en pourcentage de la population globale au cours des dernières décennies, le groupe d'enfants et de jeunes de la minorité de langue officielle francophones semble prospérer dans de nombreuses mesures des droits et du bien-être de l'enfant. Les enfants immigrants ont également tendance à bien s'en tirer en comparaison de leurs pairs, mais une analyse plus approfondie est nécessaire pour ventiler les

données relatives aux enfants immigrés entre les jeunes de minorités visibles et les autres jeunes immigrés, ainsi que pour suivre ces identités communautaires au fil des générations. Enfin, les données soulignent de très nettes contrastes en

termes de bien-être des enfants et des jeunes autochtones. Tous les ordres de gouvernement doivent redoubler d'efforts pour offrir aux enfants autochtones du Nouveau-Brunswick la promesse de l'égalité des chances.



# PARTIE II

## LES DROITS DE **L'ENFANT**



La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies énonce les normes de base qui doivent être respectées dans tous les aspects de la vie des enfants et des jeunes afin qu'ils grandissent dans la dignité. Il s'agit du traité sur les droits de la personne le plus largement accepté à l'échelle planétaire, et chaque province et territoire au pays a l'obligation légale de le mettre en œuvre.



Ces droits s'appliquent à toutes les sphères de la vie de l'enfant : à l'école, à l'hôpital, à la maison, au travail, sous garde et dans la collectivité. Les droits énoncés dans le traité sont classés par article (p. ex. Article 30, le droit d'un enfant autochtone ou appartenant à une minorité d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue). Ces articles forment ensemble une approche holistique pour garantir le plein développement des enfants.



MESURES GÉNÉRALES  
**VISANT L'APPLICATION DES  
DROITS DE L'ENFANT**

## OÙ EN EST LA STRATÉGIE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK?

L'année dernière, le défenseur des enfants et de la jeunesse a officiellement recommandé au gouvernement de créer une stratégie provinciale exhaustive pour les enfants. Le gouvernement n'a rien fait pour amener ce projet à bien.

Chaque jour au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, nous constatons que les droits des enfants sont ignorés. La grande majorité de ces violations des droits découlent de l'absence d'une stratégie exhaustive pour les services à l'enfance et à la jeunesse.

Les enfants et les jeunes méritent qu'on tente vraiment de coordonner nos efforts.

Tous ceux qui travaillent auprès des enfants, comme les enseignants, les travailleurs sociaux, les agents correctionnels et les professionnels de la santé, ont besoin de formation sur les droits des enfants et des jeunes.

## OÙ EN SONT LES DROITS DES ENFANTS DANS LES LOIS DU NOUVEAU-BRUNSWICK?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick réalise une évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant pour toutes les nouvelles lois et modifications présentées au conseil des ministres, ce qui est fort louable.

Toutefois, il est souvent difficile de voir comment les lois de notre province soutiennent les droits des enfants et des jeunes. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies n'est mentionnée dans *aucune* loi de la province. Nous observons les autres provinces et le gouvernement fédéral pour voir comment la Convention est intégrée à leurs lois. Les droits de la personne ne sont pas une notion vague et abstraite; ils doivent être protégés par la loi.

Des lois doivent être mises en place pour les droits de l'enfant. *Loi sur les services à la famille; Loi sur l'éducation; Loi sur les services à la petite enfance; Loi sur la garde et la détention des adolescents* – En plus d'omettre de mentionner la Convention relative aux droits de l'enfant, ces lois du Nouveau-Brunswick ne soutiennent pas les droits des enfants et des jeunes à de nombreux égards.

En toute honnêteté, nous sommes d'avis que le gouvernement provincial doit entreprendre une révision complète de ses lois, règlements, politiques et pratiques pour veiller à respecter la Convention. Si le gouvernement ne procède pas à tout le moins à pareil exercice, les enfants et les jeunes demeureront vulnérables à la violation de leurs droits.

## POURQUOI LES MINISTÈRES NE COLLABORENT-ILS PAS D'AVANTAGE?

Pour coordonner ses efforts afin d'améliorer la collaboration, le gouvernement pourrait par exemple avoir recours à la prestation des services intégrés avec les équipes multidisciplinaires en place dans les écoles.

Pour mettre en œuvre les droits des enfants et des jeunes, il faut une coordination :

- entre les ministères;
- entre le gouvernement provincial et les gouvernements municipaux;
- entre le gouvernement et la société civile.

Le Canada est tenu de faire rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies concernant la progression de la mise en œuvre des droits de l'enfant.

La Convention exige explicitement que les États diffusent largement leurs rapports afin que le public y ait accès. Le Comité des Nations Unies recommande vivement aux gouvernements de publier ces rapports sur leur site Web. De même, les réponses du Comité des Nations Unies au Canada doivent être accessibles au public, y compris aux enfants et aux jeunes par l'entremise des écoles.



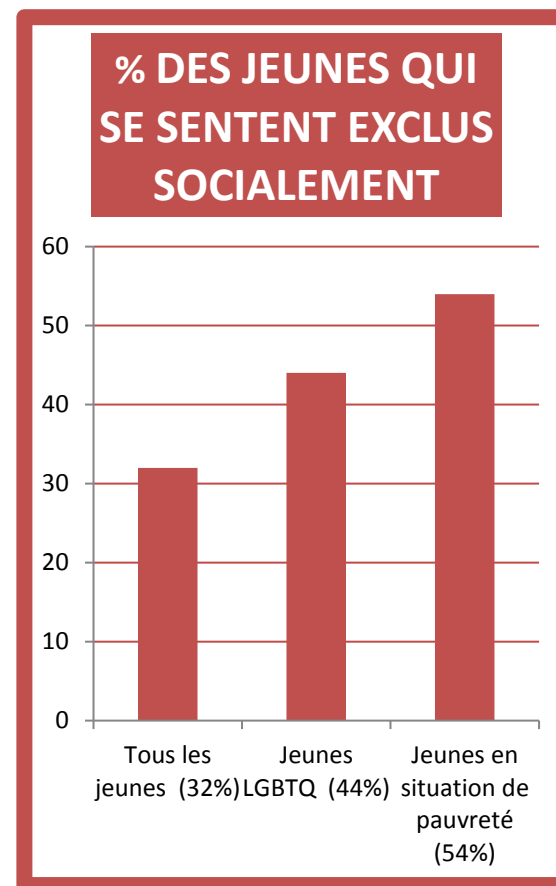
## IL EST TEMPS QUE LE NOUVEAU-BRUNSWICK COMPRENNE MIEUX LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA VIE DES ENFANTS

Les statistiques (le Cadre des droits et du mieux-être des enfants) jointes à la fin du présent rapport sont un projet en cours visant à dresser un portrait des différents aspects de la vie des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick à l'aide de chiffres. On a tenté de réunir des données de différentes sources pour broser un tableau complet de la vie de nos jeunes. Ce travail n'incombe pas au défenseur des enfants et de la jeunesse; il devrait être effectué par le gouvernement.

Le Cadre des droits et du mieux-être des enfants est nécessaire pour permettre au gouvernement d'axer l'élaboration de ses politiques, programmes et lois sur les droits des enfants. Il est aussi important que le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales l'utilisent pour trouver des façons d'améliorer la vie des enfants.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse appuie aussi le travail d'un cadre de données international intitulé Global Child. Cet outil sera utilisé par les pays lorsqu'ils feront rapport aux Nations Unies concernant leurs devoirs aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous travaillons aussi avec UNICEF et appuyons son outil de données Une jeunesse, un rapport national du bien-être des enfants canadiens.





## POURQUOI LE NOUVEAU-BRUNSWICK NE SAIT-IL MÊME PAS QUELLE EST LA PART DE SON BUDGET AFFECTÉE AUX ENFANTS?

Le gouvernement ne peut dire s'il respecte les droits économiques, sociaux et culturels des enfants dans la mesure maximale des ressources disponibles (comme l'exige la Convention relative aux droits de l'enfant) s'il n'arrive pas à déterminer la proportion du budget affectée aux enfants. Les postes budgétaires devraient cibler des groupes particuliers d'enfants vulnérables ou désavantagés. Certains gouvernements publient des budgets annuels destinés aux enfants. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a déjà rencontré le Bureau de la vérificatrice générale et a été avisé que le Nouveau-Brunswick code déjà ses dépenses de manière à pouvoir facilement faire le rapport de la quasi-totalité des dépenses consacrées aux enfants à l'intérieur du budget annuel des enfants. Nous nous chargerons de faire le suivi sur cette question auprès du Bureau du contrôleur et du ministère des Finances pour voir comment le Nouveau-Brunswick peut s'y prendre pour devenir un pionnier au Canada quant à cette mesure de la mise en œuvre des droits des enfants.

## POURQUOI CEUX QUI TRAVAILLENT AUPRÈS DES ENFANTS ET DES JEUNES NE REÇOIVENT-ILS PAS DE FORMATION POUR COMPRENDRE LES DROITS DE LEUR CLIENTÈLE?

Le gouvernement a l'obligation de mettre sur pied un programme de formation à l'intention de tous les intervenants participant à la mise en application des droits de l'enfant, ce qui englobe les fonctionnaires, les représentants élus, les membres de la profession juridique, les policiers et tous ceux qui œuvrent avec et auprès des enfants dans la collectivité. Il y a huit ans maintenant, notre bureau a mis sur pied, avec l'Université de Moncton et d'autres partenaires, le premier programme de formation sur les droits de l'enfant au Canada. Des gens de partout sur la planète et de tout le pays s'inscrivent à cette formation. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait avoir comme priorité d'inscrire davantage de ses propres employés à cette formation chaque année.

De plus, la Convention relative aux droits de l'enfant devrait être incorporée dans les programmes d'études et de formation professionnelle ainsi que dans les codes de déontologie. Il faut également encourager la connaissance des droits de la personne parmi les enfants eux-mêmes, par le truchement du curriculum scolaire, des médias sociaux et d'autres moyens.

## Coopération de la société civile

Dans le cadre de son obligation de protéger les droits des enfants, le gouvernement doit veiller à ce que les fournisseurs de services externes mènent leurs activités conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Permettre au secteur privé d'assurer des services réglementés par le gouvernement ne réduit aucunement l'obligation de ce dernier d'assurer le plein respect des droits.

Le gouvernement est responsable de respecter la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Toutefois, tous les membres de la société détiennent des responsabilités à l'égard de la réalisation des droits de l'enfant. Le gouvernement a le devoir d'informer la société civile et de coopérer et collaborer avec elle pour faire avancer les droits de l'enfant. La Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes concrétise ce devoir, mais cet exemple doit servir de modèle pour une coopération accrue.

## Des institutions indépendantes sur les droits de l'enfant

L'un des rôles des institutions indépendantes sur les droits de l'enfant consiste à surveiller si le gouvernement respecte les droits de la personne. Toutefois, le gouvernement ne doit pas pour autant déléguer ses obligations de surveillance aux institutions en question. Il doit plutôt les appuyer dans leur travail.

Le ministère du Développement social pourrait en faire plus pour veiller à ce que les enfants qui ont été placés sous un régime de protection, sous garde ou sous tutelle sachent qu'il existe un défenseur indépendant pour eux. Il s'agit des enfants les plus vulnérables de tous; ils ont subi de la violence et de la négligence terribles. Ils ont besoin de savoir qu'ils ont un défenseur.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pourrait en faire plus pour veiller à ce que les enfants et les jeunes dans les écoles sachent qu'il existe un défenseur indépendant pour eux.

1

A photograph of five diverse children of various ethnicities and ages, all looking upwards with expressions of wonder and joy. They are standing behind a dark grey plastic play structure in a lush green park setting with trees in the background. The children are wearing colorful clothing: a pink shirt, a green dress, a blue t-shirt, a yellow polo shirt, and a purple dress. The overall mood is bright and hopeful.

PRINCIPES DIRECTEURS  
**DES DROITS DE L'ENFANT**

Les valeurs essentielles sur lesquelles sont fondés tous les droits des enfants se trouvent dans quatre principes directeurs :

1. Les droits des enfants doivent être respectés sans discrimination entre les différents groupes d'enfants.
2. Chaque mesure prise concernant les enfants doit d'abord tenir compte de leurs intérêts supérieurs.
3. Le gouvernement doit veiller à la survie et au développement de chaque enfant dans toute la mesure du possible.
4. Pour toute question touchant un enfant, son point de vue doit être considéré comme il se doit.

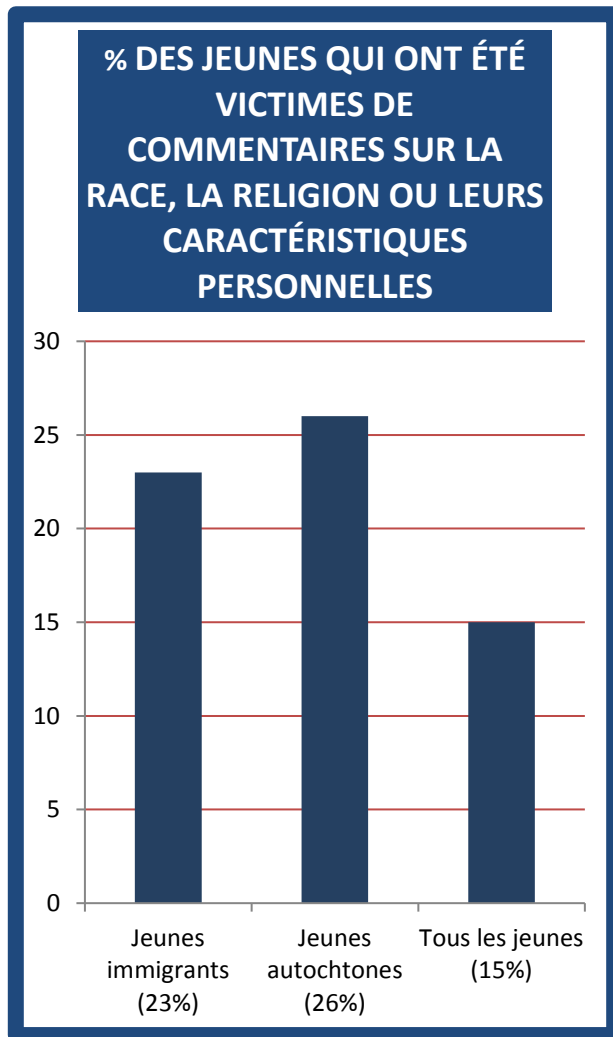
## Principe directeur : *Le droit de l'enfant à des dispositions, une protection et une participation sans discrimination*

Certains groupes d'enfants et de jeunes sont vulnérables à certains égards et ont besoin d'un accommodement et d'une aide supplémentaire pour que l'égalité soit réelle.

Le gouvernement doit assurer l'égalité à tous les enfants et les jeunes. Ainsi, les données recueillies doivent être ventilées pour permettre de relever la discrimination réelle ou potentielle.

81%

des jeunes en situation économique difficile croient **qu'ils ne sont pas** traités équitablement dans la communauté



**Principe directeur : *Le droit de l'enfant à ce que ses intérêts supérieurs fassent l'objet d'une attention particulière dans les décisions qui le touche***

L'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies oblige le gouvernement à accorder une importance particulière à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le touchent.

L'ensemble des institutions ou organes législatifs, administratifs et judiciaires doivent appliquer le principe de l'intérêt supérieur en tenant compte systématiquement des répercussions actuelles ou à venir de leurs décisions et gestes sur les droits et intérêts des enfants. Ce devoir doit être clairement énoncé dans tous les documents d'orientation destinés aux professionnels.

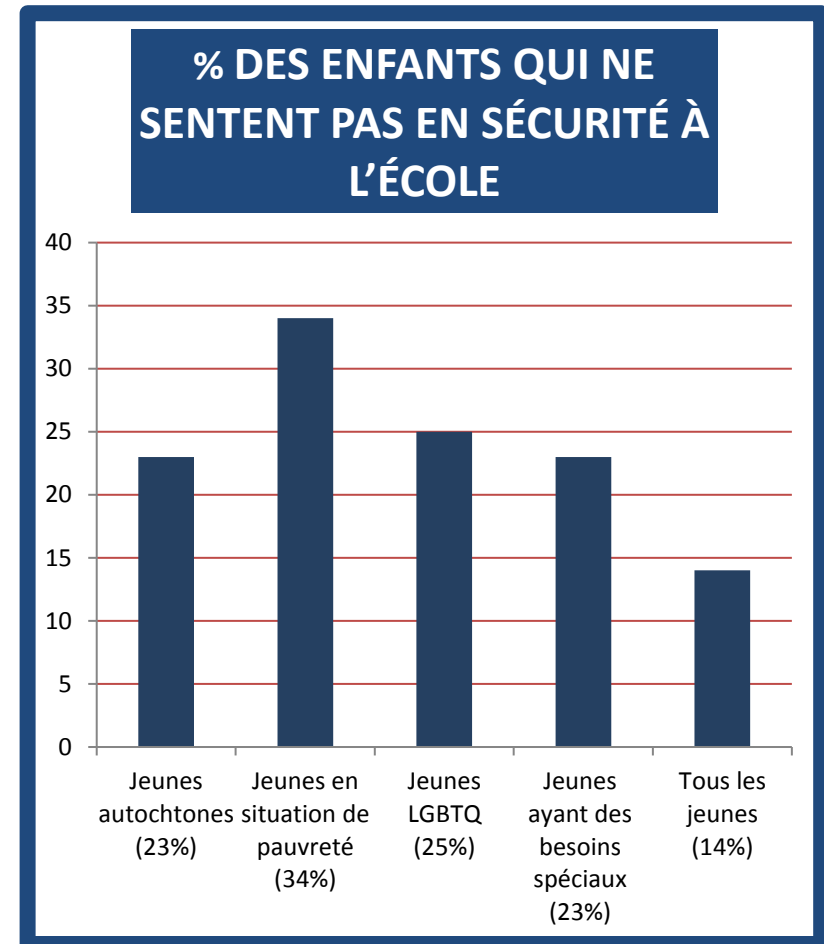
**Principe directeur : *Le droit à une survie et un développement optimaux***

Les enfants ont besoin de liens solides, de sécurité, d'estime de soi et d'un sentiment de contrôle sur leur vie. Ces éléments sont nécessaires à la résilience lorsqu'ils font face à des difficultés. Les enfants ont besoin de soutien pour se développer de façon responsable, autonome et résiliente. La

Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies oblige le gouvernement à assurer le développement optimal des enfants, au point de vue psychologique et physique.

Des facteurs externes, comme des relations positives avec des adultes, un attachement à l'école, le soutien de la collectivité et une participation à des activités récréatives, favorisent la résilience. Certains enfants réussissent bien malgré l'adversité, et ils y arrivent grâce à leur résilience.

Les équipes scolaires de prestation des services intégrés ont recours à des approches fondées sur les forces et visant le renforcement de la résilience pour aider les enfants et les jeunes qui font face à des difficultés complexes. Ces processus devraient être reproduits dans les autres professions liées aux enfants et aux jeunes.



**Principe directeur : Article 12 – Le droit de l’enfant d’exprimer sa propre opinion et à ce que celle-ci soit prise en considération pour toutes les questions le touchant**

En vertu de la Convention relative aux droits de l’enfant des Nations Unies, le gouvernement doit écouter et prendre dûment en considération l’opinion des enfants.

Plus particulièrement, cela signifie que les enfants et les jeunes doivent être entendus dans les processus judiciaires, notamment par le tribunal de la famille et le tribunal de la jeunesse.

Il faut aussi que les enfants et les jeunes soient entendus dans les processus administratifs, par exemple dans les appels des décisions liées à l’école. Le Nouveau-Brunswick a échoué sur ce plan. Prenons un exemple parmi d’autres : les élèves ne peuvent pas faire appel d’une décision de suspension. Un parent ou un tuteur légal doit le faire pour eux (sauf si l’élève a 19 ans). Cette façon de faire contrevient directement aux droits des élèves, et il est difficile de trouver une justification raisonnable à cette loi.

En plus d’apporter des modifications aux lois et procédures, le gouvernement provincial doit veiller à ce que les personnes qui prennent des décisions relatives aux enfants pour des

questions administratives et judiciaires aient reçu une formation pour apprendre comment écouter les enfants et les jeunes.

Pourcentage des jeunes qui croient  
**que c’est important d’exprimer son**  
opinion en classe

LGBTQ jeunes	Jeunes Autochtones	Jeunes en situation de pauvreté
64%	61%	55%

A close-up photograph of a person's feet on a skateboard. The person is wearing blue sneakers and orange pants. The skateboard is on a wooden ledge. The background is a blurred skate park with a sunset sky. A yellow square with the number '2' is in the top left corner.

2

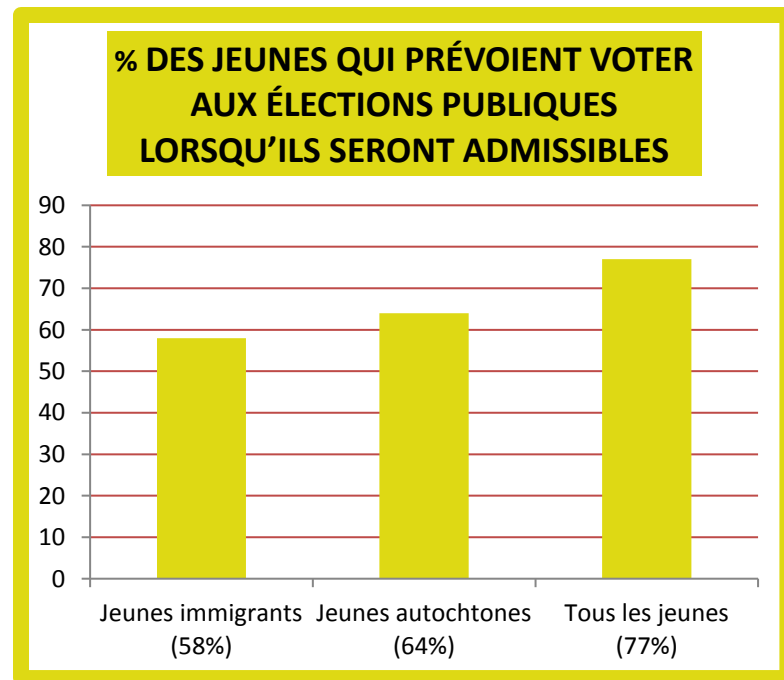
DROITS CIVILS ET LIBERTÉS



## Le droit à la liberté d'expression

Les enfants et les jeunes ont le droit de recevoir et de communiquer des renseignements et des idées. C'est uniquement grâce à ce droit que les enfants et les jeunes pourront comprendre tous leurs droits et ceux des autres.

Le quart des élèves du Nouveau-Brunswick qui reçoivent leur diplôme d'études secondaires signalent qu'ils n'ont l'intention de voter à aucune élection lorsqu'ils atteindront l'âge de le faire.



## Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

L'afflux important d'enfants et de jeunes réfugiés syriens au cours des dernières années confirme l'importance de l'engagement fondamental du Nouveau-Brunswick à l'égard de la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Pour respecter la diversité des traditions religieuses, il faut faire plus que permettre aux gens d'être eux-mêmes. Il faut reconnaître collectivement que nos différentes traditions religieuses auront des répercussions sur notre habillement, sur la place que nous accordons à la prière au quotidien, sur les horaires de travail que nous respectons pour demeurer en contact avec notre vie spirituelle, et même sur la nourriture que nous mangeons et la façon dont nous nous la procurons.

Tous ces marqueurs de notre différence doivent être célébrés plutôt que dénigrés. Il est particulièrement important que les enfants et les jeunes vivent l'expérience de l'acceptation de la diversité et de la tolérance religieuse dans les écoles et dans leur collectivité, tant de la part des adultes que de leurs pairs.

## Le droit de liberté d'association et de réunion pacifique

Les enfants et les jeunes tirent de nombreux avantages de s'investir dans la société. Le bénévolat peut accroître l'estime de soi et aider à lutter contre la dépression. Il renforce également les qualités des enfants et des jeunes, comme l'empathie et l'amabilité.

Les enfants ont besoin d'endroits et de ligues qui leur sont propres. Les enfants marginalisés sont souvent moins susceptibles de participer à des sports organisés et à d'autres activités de loisir. Des mesures particulières sont nécessaires pour aider les jeunes sous garde, les jeunes ayant un handicap et les jeunes immigrants afin de leur permettre d'être en relation avec leurs pairs et de créer des réseaux de soutien entre pairs.

1 sur 4

jeunes de famille à faible revenu et les jeunes LGBTQ ne **croient pas que c'est** important de se faire des amis

## Le droit à la vie privée et à la protection de la réputation

La plupart d'entre nous ne prennent pas la peine de lire les petits caractères des politiques de confidentialité avant d'accepter les conditions des sites Web et des médias sociaux. Les enfants et les jeunes ne font pas exception.

Comment pouvons-nous protéger leur vie privée en ligne?

Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que la publicité et le marketing n'aient pas d'effets néfastes sur les enfants. Aux États-Unis, il existe une loi fédérale, la *Children's Online Privacy Protection Act*, et diverses lois d'État qui offrent des protections juridiques particulières aux enfants. Le Canada n'a aucune loi spécifique de ce genre. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aussi des responsabilités à ce chapitre et doit faire des lois pour protéger la vie privée des enfants.

Au Québec, la *Loi sur la protection du consommateur* contient depuis longtemps des dispositions visant à restreindre le marketing s'adressant directement aux enfants, dispositions qui ont été élargies au marketing en ligne.

Le Nouveau-Brunswick doit disposer de normes juridiques plus strictes pour protéger la vie privée des enfants et des jeunes.

## Le droit d'accès à l'information

L'accès à l'information pour les jeunes est pratiquement illimité en cette ère d'Internet. Bien qu'il faille tenir compte d'importants enjeux de sécurité, les enfants et les jeunes ont besoin d'information pour se développer au meilleur de leur capacité, pour prendre part aux questions qui ont une incidence sur leur vie et pour prendre des décisions éclairées à leur sujet.

La littératie ou l'alphabétisme ne concerne pas que la lecture et l'écriture, mais c'est un moyen par lequel une personne peut interpréter le monde qui l'entoure et interagir avec lui.

Presque  $\frac{1}{4}$  des enfants en 2e année

du N.-B. **n'ont pas atteint le niveau attendu d'aptitudes requises en compréhension de texte** (du secteur anglophone) ou en lecture à haute voix (secteur francophone)

## Le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Notre Bureau a donné publiquement des recommandations pour mettre fin à l'isolement cellulaire des jeunes dans les établissements de garde en milieu fermé. Nous avons aussi publiquement recommandé que les services des shérifs mettent fin à leur politique globale qui préconise le recours aux menottes et aux fers pour les jambes pour tous les jeunes qu'ils transportent.



A young girl with dark hair in two braids and bangs, wearing a pink shirt, is smiling. She is being held from behind by a person wearing a light blue shirt. The background is a blurred green outdoor setting.

3

ENVIRONNEMENT  
FAMILIAL ET SERVICES  
DE GARDE ALTERNATIFS

## Le droit à une protection spéciale et au placement pour les enfants sans famille

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse mène actuellement un examen complet du système de bien-être à l'enfance du Nouveau-Brunswick. Nous examinerons la façon dont les enfants sont traités lorsqu'ils ont été victimes de violence ou de négligence, et la façon dont ils sont pris en charge lorsqu'ils sont sous la garde du gouvernement. Nous vérifierons s'il existe une approche entièrement axée sur l'enfant et fondée sur les traumatismes vécus dans tous les aspects de ce système.

L'examen sera fondé sur l'opinion des enfants et des jeunes dans le système, ainsi que sur celle des professionnels et autres intervenants, mais nous étudierons aussi les données.

Les victimes de violence et de négligence sont plus susceptibles de développer des troubles psychologiques comme de l'anxiété, de la peur, du stress, de l'insécurité, une faible estime de soi, un sentiment de rejet, des problèmes d'attachement, des traumatismes, de l'aliénation, la dépression, des tendances suicidaires et une vulnérabilité accrue aux déficiences cognitives, sociales et psychologiques. La toxicomanie, les comportements agressifs et différentes formes d'automutilation peuvent devenir des moyens de faire face aux traumatismes qui en découlent. Ces enfants et ces

jeunes ont besoin d'une aide supplémentaire sur les plans social et pédagogique ainsi qu'en matière de santé.

Pour les enfants et les jeunes qui ont subi de la violence et de la négligence à la maison, l'école peut offrir un environnement structuré et des modèles d'identification positifs qui contribuent à en contrer les effets négatifs. Si l'enfant ou le jeune se sent attaché à son école, il s'agit d'un facteur de protection contre de nombreux dangers potentiels, comme l'alcoolisme et la toxicomanie, la délinquance et l'automutilation, qui peuvent tous devenir des « mécanismes d'adaptation » adoptés par les enfants et les jeunes ayant vécu pareils traumatismes.

# 2444

Enfants accompagnés par le  
Programme de protection de  
**l'enfance ou des Services d'appui**  
à la famille

## Le droit à la protection contre toutes les formes de violence physique ou psychologique, de négligence et d'exploitation

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a collaboré avec la société civile pour élaborer une stratégie permanente visant à prévenir toutes les formes de préjudices aux enfants et aux jeunes. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse est préoccupé par le fait que cette stratégie n'offre pas une surveillance et une analyse adéquates des données portant sur les préjudices touchant les enfants. Le gouvernement a pris un engagement et un Comité de travail sur les enfants et les jeunes rassemblant des représentants de différents ministères a été créé. Cette initiative est louable. Cependant, ce groupe semble actuellement tombé dans une impasse. Il a besoin d'un plan stratégique détaillé et d'un engagement complet de toutes les sphères du gouvernement.

La violence, la négligence, la violence psychologique et les autres types de préjudices se présentent sous diverses formes. La gravité de la violence physique et sexuelle et de la négligence chronique ne doit jamais être sous-estimée. De nombreuses initiatives sont en cours pour aborder ces enjeux.

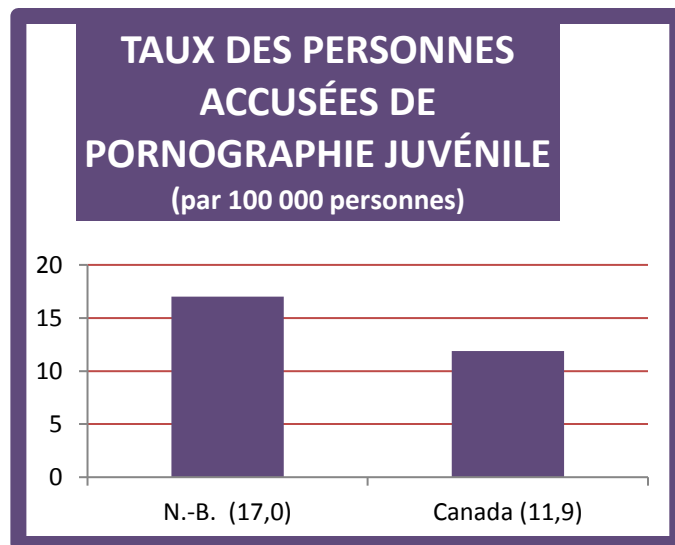
L'examen du défenseur des enfants et de la jeunesse et les rapports publics à venir sur la protection de l'enfance aborderont bon nombre de ces enjeux.

Les enjeux sont beaucoup trop nombreux pour être tous abordés en détail dans le présent Rapport sur l'état de l'enfance. Toutefois, il est sans doute utile de soulever un aspect qui, de l'avis du défenseur, n'a à ce jour jamais fait l'objet d'une attention suffisante dans les lois. Notre Bureau a toujours plaidé pour que des mesures soient prises concernant les punitions corporelles. Les punitions corporelles n'ont aucun bienfait pour les enfants. Par contre, elles peuvent leur causer des préjudices psychologiques graves. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a affirmé que la loi internationale en matière de droits de la personne exige l'interdiction du recours aux punitions corporelles auprès des enfants.

L'exception du Code criminel du Canada qui autorise les voies de fait pour infliger une punition corporelle à un enfant est une question au sujet de laquelle le Nouveau-Brunswick pourrait faire pression, mais, évidemment, il n'a pas le pouvoir juridique pour y apporter des modifications. Le gouvernement provincial pourrait cependant offrir d'autres moyens de protection contre les punitions corporelles. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a toujours refusé de signer la Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents.

## Prévention de la pornographie juvénile

Il est essentiel à la prévention et à la protection de sensibiliser les enfants aux dangers potentiels d'Internet, de même que les parents et le grand public. Les dernières statistiques nationales montrent que le taux d'incidents en lien avec la pornographie juvénile est plus élevé au Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale.



## Jeunes sans-abri

Les jeunes sans-abri font face à de nombreuses difficultés, mais ils devraient avoir facilement accès à de l'aide sociale, à du soutien en santé mentale et à du soutien aux études. La

stratégie pour l'enfance et la jeunesse recommandée précédemment par le défenseur pourrait viser par des initiatives coordonnées cette population de jeunes qui sont à risque de développer de graves problèmes de santé ou des problèmes de toxicomanie, ou d'être victimes d'exploitation sexuelle ou de violence.

## Aide gouvernementale pour les parents détenant des responsabilités d'éducation d'enfants

Les récentes améliorations aux services de garderie, soit l'octroi de permis aux centres de la petite enfance agréés, la professionnalisation des travailleurs du domaine et la prestation d'aide aux parents pour faciliter l'accès à ces services, se faisaient attendre depuis longtemps. Le défenseur souhaiterait voir davantage d'initiatives dans ce domaine afin que le plus d'enfants possible bénéficient d'une expérience d'éducation de la petite enfance. Un comité de gestion de la main-d'œuvre réunissant des employeurs et un ordre professionnel composé de travailleurs en garderie agréés serait la meilleure façon de réaliser des progrès dans ce domaine.

## Solidarité familiale et communautaire

Lorsque les enfants et les jeunes grandissent au sein de familles où le niveau de conflit est faible et où ils se sentent appuyés et compris, ils ont généralement une meilleure estime d'eux-mêmes, un meilleur bien-être physique et psychologique et une résilience accrue.

La capacité d'exprimer son opinion est essentielle pour développer une bonne estime de soi.

Il est essentiel d'offrir des mesures de soutien dans les collectivités pour permettre aux enfants de s'épanouir en santé.

Les enfants qui établissent une relation positive avec un adulte à l'extérieur de leur famille qui joue un rôle de mentor sont moins à risque de souffrir de dépression ou d'adopter des comportements d'intimidation.

La présence d'un seul adulte solidaire dans la vie de l'enfant peut augmenter considérablement ses chances de se développer positivement.

La moitié

**des jeunes rapportent qu'ils  
n'ont pas de gens qu'ils  
admirent**

Seulement

28%

des jeunes en  
situation économique  
précaire disent que  
leur famille les aide  
dans les moments  
difficiles.



## Garde d'enfants

Le Plan d'action pour les services de garderie éducatifs du gouvernement du Nouveau-Brunswick offre des services de garde d'enfants subventionnés. C'est un pas en avant. La Commission d'étude sur les services de garde a toutefois recommandé de passer à un système de services de garderie public offert par un système de services de garderie éducatifs sans but lucratif. Il s'agirait d'un énorme changement pour le développement de la petite enfance dans la province, un changement qui serait plus que la bienvenue. Le défenseur des enfants et de la jeunesse a recommandé à plusieurs reprises que le système de services de garderie pour les enfants d'âge préscolaire soit universel, accessible, éducatif, abordable et respectueux des droits.

Le défenseur observe des lacunes inquiétantes dans la prestation des services intégrés pour les enfants d'âge préscolaire. La mise en place d'un système de services de garderie coordonné à l'échelle de la province pour les enfants d'âge préscolaire serait un aspect essentiel pour permettre à différents fournisseurs de services (comme les services sociaux, la santé et l'éducation à la petite enfance) de travailler ensemble pour les enfants qui ont besoin d'efforts coordonnés. La croissance du mouvement de pédiatrie sociale peut certainement jouer un rôle important dans ce système.

## Familles vivant dans la pauvreté

Les résultats invariablement négatifs pour les enfants et les jeunes qui vivent dans la pauvreté sont l'un des aspects les plus surprenants des données compilées dans le Cadre des droits et du mieux-être des enfants.

Voilà encore une autre raison pour laquelle le défenseur des enfants et de la jeunesse recommande d'établir un budget pour les enfants afin que le gouvernement et le public puissent voir quelles ressources sont actuellement attribuées aux populations d'enfants vulnérables.

81%

des jeunes en situation  
économique difficile  
**croient qu'ils ne sont pas**  
traités équitablement  
dans la communauté

4

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

## Le droit au meilleur état de santé possible

Les déterminants sociaux de la santé, soit les conditions dans lesquelles vivent les gens, sont universellement reconnus comme étant l'un des principaux facteurs du bien-être de l'enfant. Ces déterminants de la santé comprennent l'accès à l'éducation de la petite enfance, aux services sociaux, aux services de santé, à un logement adéquat, à un niveau de vie adéquat, à la sécurité alimentaire et à d'autres aspects de l'équité sociale.

Les personnes qui se trouvent dans le bas du spectre social et économique sont deux fois plus susceptibles de contracter une maladie grave que celles se trouvant dans le haut.

## Santé de la petite enfance et pédiatrie sociale

Des pédiatres ont dirigé la création de centres pilotes de pédiatrie sociale qui rassemblent des professionnels de différents domaines, dont des professionnels de la santé et des professionnels paramédicaux, des travailleurs sociaux, et des professionnels du domaine de l'éducation et du droit, qui se penchent sur les facteurs de risque nuisant au développement des enfants. La pédiatrie sociale, qui offre des

services aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans, peut contribuer à combler les lacunes qui existent actuellement dans le modèle de prestation des services intégrés (PSI) de la province.

Le tabagisme pendant la grossesse nuit à l'état de santé de l'enfant à la naissance. Le tabagisme chez la mère est lié à un faible poids à la naissance, ce qui peut entraîner des problèmes de santé qui perdureront pendant toute la vie de l'enfant. Les programmes d'abandon du tabagisme pour les femmes enceintes sont volontaires. La consommation d'alcool pendant la grossesse est un facteur de risque de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).

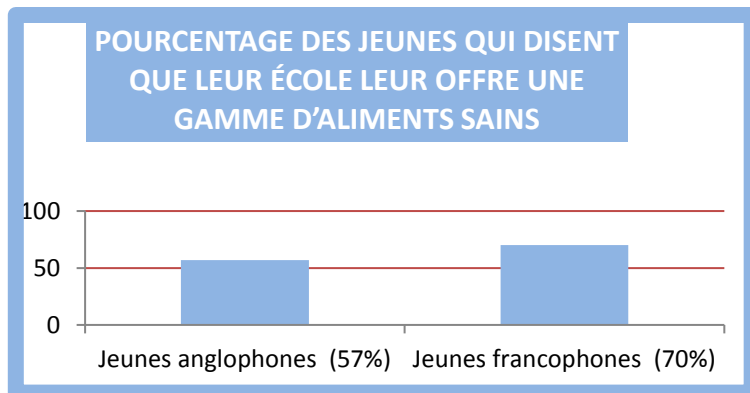
Le taux de mortalité infantile au Nouveau-Brunswick demeure plus faible que la moyenne nationale. Le taux de mortalité infantile est l'indicateur le plus reconnu universellement par les systèmes de santé des pays. Il reflète généralement la santé globale des femmes, leur statut socioéconomique et l'accès aux soins de santé.

**Le pourcentage d'enfants en maternelle qui ont un dossier de vaccination à jour varie d'une zone de service de santé à l'autre :**  
de 68,6% à 94,3%

## Saine alimentation

Plus du tiers des enfants néo-brunswickois de la maternelle à la cinquième année sont en surpoids ou obèses. Cette situation comporte de nombreux dangers, y compris un risque accru de diabète et de maladies cardiovasculaires.

Le système d'éducation a un rôle important à jouer dans la promotion d'une saine alimentation. En 2018, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a révisé sa politique pour une saine alimentation en milieu scolaire. La population l'a accueillie avec beaucoup d'inquiétude. Le défenseur des enfants et de la jeunesse considère que cette réaction négative à la politique est profondément regrettable compte tenu de l'état de santé de beaucoup d'enfants de la province. On devrait faire l'éloge de cette politique. Elle est audacieuse et avant-gardiste. Les habitudes d'un mode de vie sain s'établissent tôt dans la vie, et les effets néfastes pour la santé d'une mauvaise alimentation et d'un manque d'activité physique ont des conséquences pendant toute la vie.



## Activité physique et comportements sains

Le système scolaire devrait intensifier ses efforts pour veiller à ce que les enfants et les jeunes respectent les lignes directrices nationales en matière d'activité physique, de sommeil et de comportement sédentaire.

Seulement 35 % des enfants néo-brunswickois de quatrième et cinquième année respectent la recommandation et font au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à élevée.

La pratique régulière d'activité physique diminue le risque d'obésité, de diabète, de maladie cardiaque et de dépression.

# 77%

des enfants ne satisfont pas  
**les exigences d'activité**  
physique quotidienne

# 78%

des jeunes ne satisfont pas les  
**exigences d'activité physique**  
quotidienne

## Comportements sexuels à risque

Au Nouveau-Brunswick, nous avons des données sur le taux de chlamydia chez les jeunes, mais nous devons surveiller davantage d'indicateurs. Ceci devrait faire partie de la Stratégie pour les enfants et les jeunes recommandée précédemment dans ce rapport. Les infections transmises sexuellement (ITS) augmentent les risques de problèmes de santé graves et parfois mortels.

TAUX DE NATALITÉ CHEZ LES  
ADOLESCENTES  
(par 1000 adolescentes)

Nouveau-Brunswick

Canada

# 12,9

# 7,9

## Le droit à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement physique, mental et social

Nous savons que le taux de pauvreté chez les enfants de notre province est plus élevé que la moyenne canadienne. Les enfants qui vivent dans la pauvreté sont plus susceptibles d'avoir une faible estime d'eux-mêmes, d'avoir une alimentation inadéquate, de présenter des troubles de santé chroniques et de subir des blessures. Ils présentent un risque accru d'avoir une mauvaise santé physique et mentale. Ils ont aussi un risque accru de présenter des résultats inférieurs en matière de bien-être émotionnel et d'éducation.

Les élèves fréquentant une école du Nouveau-Brunswick font l'objet d'un sondage visant à évaluer le bien-être général de nos enfants et de nos jeunes. L'absence d'un accès régulier à de la nourriture à la maison est considérée comme un indicateur de pauvreté chez les enfants et les jeunes. Le Sondage sur le mieux-être des élèves du Nouveau-Brunswick comprend la question suivante : « Certains jeunes vont à l'école ou au lit sans avoir mangé parce qu'il n'y a pas assez de nourriture à la maison. À quelle fréquence cela t'arrive-t-il? » Les élèves qui répondent « souvent » ou « toujours » font partie de la catégorie « insécurité alimentaire ».

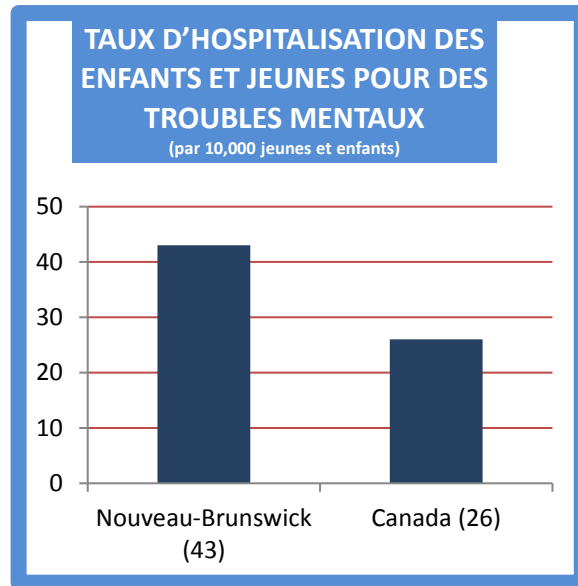
Pour la majorité des indicateurs des droits de l'enfant, nous anticipons un léger écart entre les enfants en général. Les

différences culturelles et, dans une certaine mesure, géographiques peuvent causer un écart dans les statistiques. Toutefois, ces écarts sont dans la plupart des cas relativement légers. Il est surprenant de constater les écarts souvent importants entre les jeunes vivant dans l'insécurité alimentaire et les autres groupes de jeunes.

## Santé mentale

Le taux d'hospitalisation pour un épisode dépressif, une réaction de stress ou un trouble d'anxiété est plus élevé chez les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale. À peine plus de la moitié (53,7 %) des enfants et des jeunes de la province qui tentent d'obtenir des services de santé mentale les reçoivent dans un délai de 30 jours.

Le taux d'hospitalisation pour une maladie mentale ou un trouble de santé mentale chez les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick est beaucoup plus élevé qu'à l'échelon national. En 2016-2017, le taux d'hospitalisation pour une maladie mentale ou un trouble de santé mentale chez les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick était de 43,1 cas admis à l'hôpital par 10 000 jeunes. Le taux national s'élevait à 25,9. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a souligné que tous les adolescents souffrant d'un trouble mental ont le droit d'être traités et soignés, dans la mesure du possible, dans la collectivité où ils vivent.



1/3 des jeunes du N.-B. ont déclaré des **symptômes d'anxiété ou de dépression**

Rapport le plus récent — 2015-2016

Hospitalisation pour un épisode dépressif

Garçons : 2

Filles : 12,7

(par 10 000 enfants/jeunes)

Seulement **53%**

des enfants et des jeunes reçoivent des services professionnels en santé

**mentale à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Presqu'aucun changement dans**

les trois dernières années

Le gouvernement et la société civile du Nouveau-Brunswick sont en train de mettre sur pied des programmes et des interventions novateurs afin de fournir de l'aide aux enfants et aux jeunes ayant des besoins en matière de santé mentale. Par exemple, la prestation des services intégrés (PSI) rassemble des fournisseurs de services publics des domaines de l'éducation, de la santé mentale, de la protection de l'enfance et autres au sein d'une équipe qui élabore des plans d'intervention en bas âge pour les enfants et les jeunes présentant une situation complexe. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a créé un module de formation en ligne sur les droits de l'enfant pour la PSI.

Le programme ACCESS Esprits Ouverts du Nouveau-Brunswick est un autre exemple. Il s'agit d'une initiative visant à établir un réseau provincial de milieux sûrs pour les jeunes et à mettre les jeunes en lien avec des systèmes officiels et non officiels de soins de santé mentale. Les trois premiers milieux sûrs ont été lancés à Saint John, à Elsipogtog et dans la Péninsule acadienne. Ils constitueront des centres de services où les jeunes pourront se présenter pour obtenir du soutien de leurs pairs et de l'aide clinique.

Le nouveau Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles comporte un pilier axé sur la santé mentale et les dépendances, qui comprend un réseau d'excellence pour traiter les jeunes présentant des besoins complexes en matière de santé mentale.

Le Centre de navigation pour les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick ayant des besoins de soins complexes (SoinsNavi) a été créé afin de fournir des services de soutien en ligne et par téléphone aux enfants et aux jeunes ayant des besoins complexes et à leur famille en les aidant à naviguer parmi divers systèmes de soins.

Une chaire de recherche en santé mentale chez les adolescents a été fondée à l'Université de Moncton. Elle surveillera et évaluera la réussite de ces initiatives.

Le gouvernement provincial a aussi redoublé d'efforts pour promouvoir la santé psychologique, encourageant le bien-être psychologique et consolidant ainsi un sentiment positif envers les sentiments d'autrui, par l'entremise de la Stratégie du mieux-être.

Il est aussi encourageant de constater à quel point les opinions des jeunes, recueillies grâce au Sondage sur le mieux-être des élèves, sont utilisées pour concevoir des initiatives en matière de mieux-être dans les écoles. Nous conseillons vivement aux écoles d'entreprendre d'autres initiatives pour connaître l'opinion de leurs élèves afin d'orienter les stratégies scolaires.



**Le droit des enfants ayant une incapacité mentale ou physique d'obtenir des soins particuliers et de l'aide qui favoriseront leur dignité, leur autonomie, leur développement individuel et une intégration sociale optimale**

En vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, les gouvernements ont l'obligation d'offrir une aide aux enfants ayant une incapacité afin de leur donner l'occasion de développer leur plein potentiel en toute dignité.

Un peu plus du tiers (34 %) des élèves de la province ayant une incapacité qui obtiennent leur diplôme ne se sentent pas respectés dans leur école. Ces élèves sont moins susceptibles que leurs pairs de participer à des activités parascolaires à l'école ou ailleurs.

Un sur  
quatre

Jeunes ayant des besoins  
spéciaux en 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année  
**n'éprouvent pas de sentiment  
d'appartenance à l'école.**

5

ÉDUCATION, LOISIRS ET  
ACTIVITÉS CULTURELLES



## Le droit à l'éducation

Les écoles sont un environnement où les enfants et les jeunes dont la sécurité est en péril peuvent acquérir des compétences pour assurer leur sécurité. Dans la même veine, l'apprentissage des droits de la personne devrait faire partie des programmes scolaires à tous les niveaux.

### Éducation à la petite enfance et préparation à l'école

Les enfants qui ont un état de préparation sociale, émotionnelle et mentale pour réussir dès le départ dans un milieu scolaire stimulant, structuré et sécuritaire ont de meilleures chances de terminer leurs études et d'avoir du succès sur le marché du travail.

Les enfants provenant d'une famille à faible revenu subissent des effets négatifs démesurés sur le plan de la préparation à l'école et du rendement scolaire à long terme. Les enfants les plus pauvres dans la société ont particulièrement intérêt à bénéficier d'une éducation préscolaire bien structurée, mais ce sont eux qui y ont le moins accès. Des études ont montré que les milieux de garderie stimulants mènent à un meilleur fonctionnement psychosocial et cognitif.

Les enfants qui ne sont pas prêts à entrer à la maternelle ont tendance à rester derrière leurs pairs pendant toutes leurs études primaires. Même en bénéficiant d'un soutien

supplémentaire, il peut arriver qu'ils ne rattrapent jamais leurs pairs.

### Participation des enfants et des jeunes à l'éducation (attachement scolaire)

Les enfants qui ont un fort sentiment d'appartenance à leur école sont plus susceptibles de réussir à l'école.

Les enfants victimes d'intimidation (et, à vrai dire, les intimidateurs également) sont plus susceptibles de s'absenter de l'école, de manifester peu d'intérêt à l'égard de leurs études et d'obtenir de mauvaises notes. Ils sont aussi plus exposés au suicide. Les écoles ont l'obligation de protéger les enfants contre l'intimidation. Cette obligation peut prendre la forme d'un devoir d'interdire la discrimination en vertu des lois sur les droits de la personne.

Les enfants qui n'apprennent pas à interagir de façon convenable avec leurs pairs risquent davantage à long terme non seulement d'avoir un piètre rendement scolaire, mais aussi une santé mentale déficiente.

12%

des enfants ne se sentent pas connectés à leur école

8%

des jeunes ne se sentent pas connectés à leur école

# La moitié

des jeunes qui fréquentent  
**l'école rapportent avoir été  
victimes d'intimidation**  
récemment.

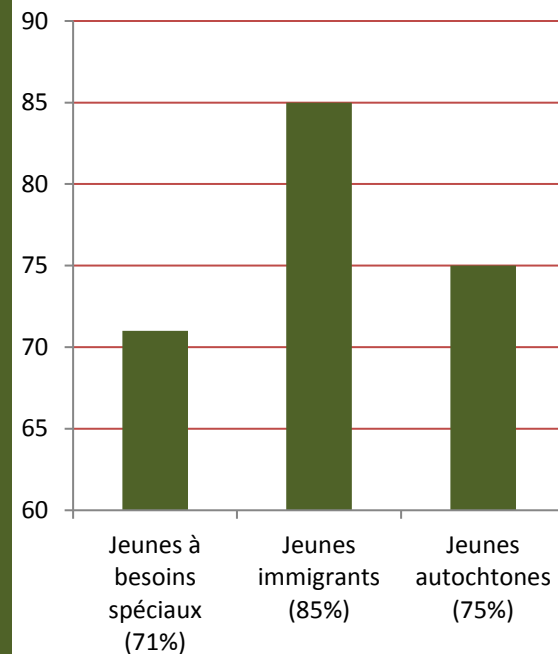
# 1 sur 4

enfants **ne sont pas à l'aise de  
parler d'intimidation avec un**  
adulte.

# 2 sur 4

**jeunes pensent qu'un adulte agira**  
souvent ou toujours en réponse à  
**une plainte d'intimidation.**

## % DES JEUNES DE LA 12<sup>E</sup> ANNÉE QUI SE SENTENT RESPECTÉS À L'ÉCOLE

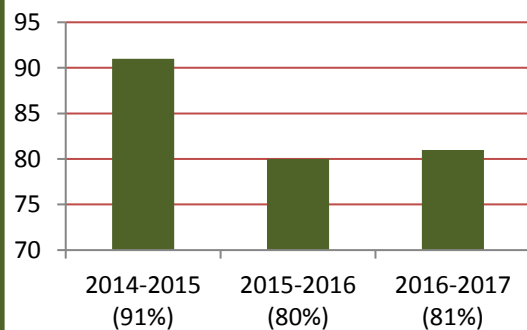


## Rendement scolaire

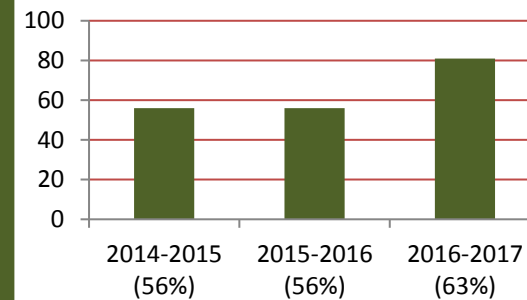
# 62%

des enfants anglophones du N.-B. en 6<sup>e</sup>  
**année n'ont pas atteint le niveau**  
 approprié en mathématiques.

**% DES ÉLÈVES EN 9<sup>E</sup> ANNÉE QUI  
 OBTIENNENT LE NIVEAU  
 APPROPRIÉ EN ÉCRITURE DE  
 L'ANGLAIS  
 (SECTEUR ANGLOPHONE)**



**% DES ÉLÈVES EN 4<sup>E</sup> ANNÉE  
 QUI OBTIENNENT LE  
 NIVEAU APPROPRIÉ EN  
 COMPRÉHENSION DE TEXTE  
 (SECTEUR FRANCOPHONE)**



# 44%

des enfants francophones du N.-B.  
 en 11<sup>e</sup> **année n'ont pas atteint le**  
 niveau approprié en Français.

## Le droit des enfants de se livrer à des jeux non structurés et à des loisirs organisés, de participer à la vie culturelle et à des activités artistiques et de jouir d'un sommeil adéquat et de moments de détente

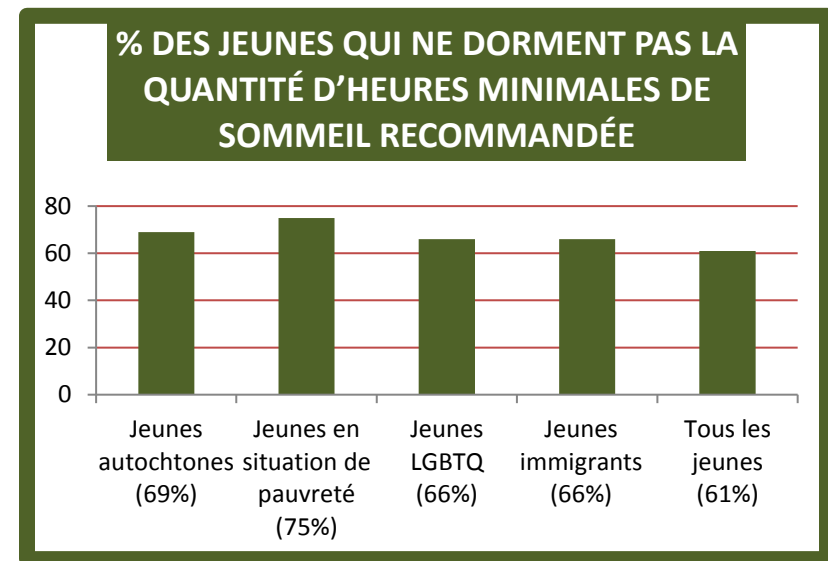
Le jeu joue un rôle essentiel dans le développement de la petite enfance et stimule la capacité des enfants à apprendre. Les enfants privés de se livrer au jeu peuvent présenter un retard de développement neurologique.

La participation à des loisirs a des effets positifs sur l'inclusion sociale, la confiance en soi, la santé mentale, la capacité de raisonnement logique et le rendement scolaire. Il est prouvé que les enfants qui pratiquent régulièrement de l'activité physique présentent de meilleurs résultats scolaires. Cependant, les options de loisirs ne sont pas toujours accessibles.

La participation à des programmes d'art favorise la créativité, l'expression, la confiance en soi, l'inclusion sociale et l'empathie.

Le pourcentage d'élèves ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires qui sont d'avis qu'ils ont eu l'occasion de participer à des activités culturelles demeure faible.

Le manque de sommeil peut nuire gravement au développement psychologique et cognitif des enfants. La surutilisation des écrans s'avère un problème important à cet égard.



**Le pourcentage de jeunes du N.-B. qui passent plus d'heures devant un écran, par jour, que le temps maximum recommandé (2 heures) :**

**63%**

A close-up portrait of a young man with dark hair and brown eyes. He has visible acne on his face, including red spots and bumps on his forehead, cheeks, and nose. He is wearing a red jacket over a blue turtleneck sweater. The background is a plain, light-colored wall.

6

MESURES DE  
PROTECTION  
SPÉCIALES

**Le droit de ne pas être soumis à des traitements dégradants ni à des peines**

**Le droit de ne pas être privé de sa liberté et de ne pas être emprisonné, sauf en dernier recours**

Au Nouveau-Brunswick, le système de justice pénale pour les adolescents a connu une transformation remarquable au cours des trois dernières années. Le modèle de déjudiciarisation des adolescents du ministère de la Justice et de la Sécurité publique a sans aucun doute joué un rôle essentiel dans cette transformation. Nous croyons qu'un effort concerté de tous les acteurs du système de justice pénale pour les adolescents a permis de faire respecter les principes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et les droits de la personne pour les jeunes.

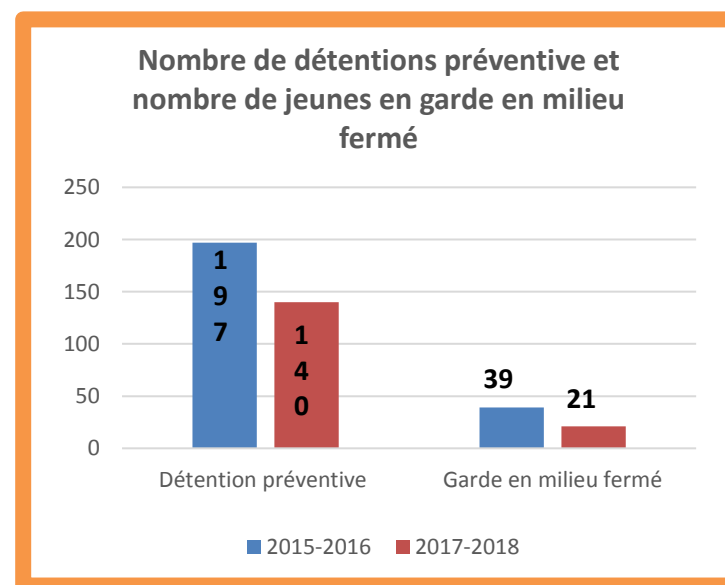
Les données sont abondantes et montrent clairement que pour prévenir les crimes, il faut éviter que les jeunes aient à comparaître devant les tribunaux lorsqu'ils commettent des délits et offrir des mesures de soutien communautaires pour prévenir les récidives. Le déclin rapide du taux d'incarcération montre que le respect de ces principes fonctionne vraiment pour faire diminuer les récidives.

Cela étant dit, il demeure toujours des améliorations à apporter.

Par exemple, une politique globale toujours en place exige que tous les jeunes, qu'ils soient déclarés coupables ou soient simplement accusés d'un crime, soient enchaînés et menottés lorsqu'ils sont transportés par les services des shérifs.

De même, les jeunes privés de leur liberté sont encore transportés dans les mêmes véhicules que les détenus adultes.

Les jeunes reconnus coupables et ceux qui font face à des accusations sont hébergés ensemble. Enfin, l'isolement cellulaire demeure pratique courante dans les établissements de détention et de garde fermée pour les jeunes.

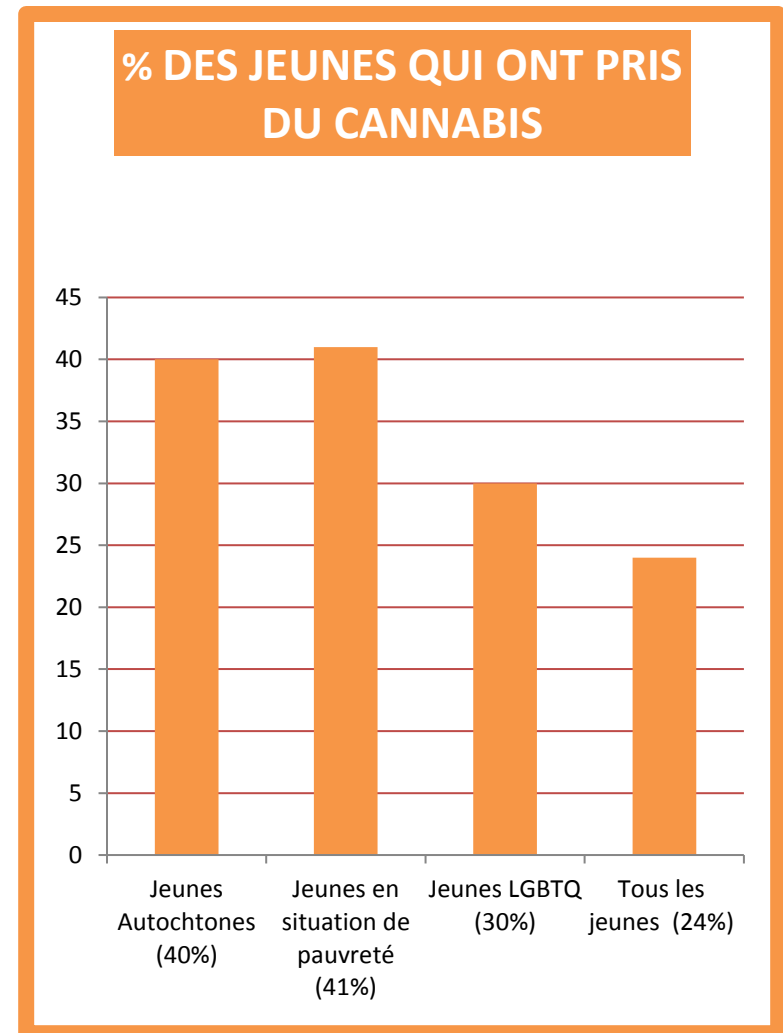
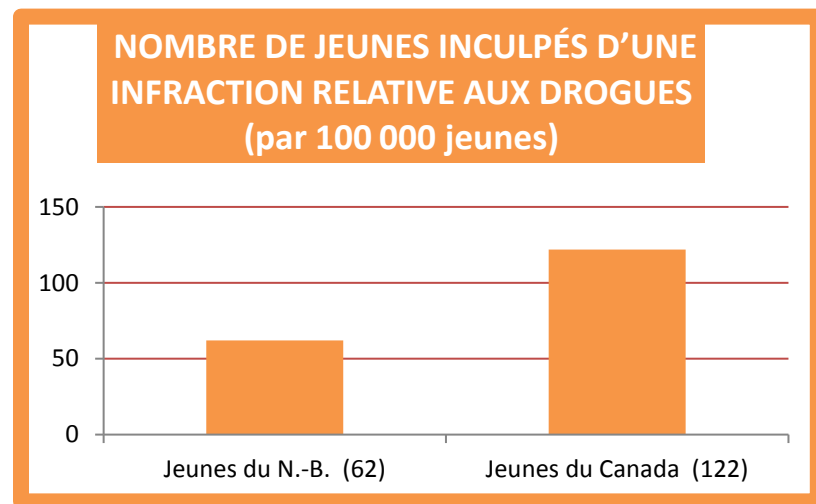




## Le droit de protection contre l'usage de drogues et contre la production et le trafic de drogues

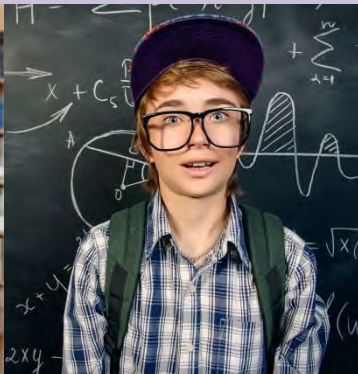
Des données de sondage autodéclarées nous permettent d'établir que beaucoup de jeunes consomment de l'alcool ou des drogues. Que ce soit pour vivre une expérience de jeunesse ou pour faire face à des difficultés, à la dépression, à l'anxiété ou à un traumatisme, la consommation de ces substances est un fait.

Évidemment, il est d'une importance capitale de protéger le plus possible les enfants et les jeunes contre la consommation de drogues et d'alcool. En même temps, il faut faire attention de ne pas criminaliser ces jeunes à l'excès. La légalisation du cannabis pose plusieurs nouveaux risques pour les jeunes.





# Cadre des indicateurs des **droits de l'enfant** – 2018



# Le Cadre des indicateurs des droits de l'enfant expliqué

## Terminologie

Indicateur de nombre en exposant (par exemple : <sup>1</sup>) = nombre correspondant à la source sur la page de la source de données

âge / année / groupe = Tranche d'âge ou classe d'âge de l'enfant / adolescent ou groupe de personnes

B.S. = Enfant ou jeune ayant des besoins spéciaux

IMM = Immigrant enfant ou jeune

A = Enfant ou jeune Autochtone

I.A. = Insécurité alimentaire (manque d'accès à la nourriture)

LGBTQ = Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer

ANG = Anglophone

FRAN = Francophone

N.-B. (année) = La plupart des données actuelles disponibles

N.-B. (années antérieures) = Données précédentes les plus récentes

(an) = L'année où les données ont été déclarées

## Droits de l'enfant



## 1. Principes directeurs des droits de l'enfant / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 2, 3, 6, 12

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
1	% de jeunes ayant un niveau de compétence élevé <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	65	77	67	46	60	78	78	75	83	77 (2015-2016)	76 (2012-2013)	
2	% d'enfants ayant un niveau de compétence moyen à élevé <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						83.9	88.1	85.5	86.9	85.9 (2016-2017)	85 (2013-2014)	
3	% de jeunes ayant un niveau d'autonomie modéré à élevé <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	57	70	61	40	52	67	70	65	78	69 (2015-2016)	70 (2012-2013)	
4	% d'enfants avec un haut niveau d'autonomie <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						52	56	54.1	53.4	53.9 (2016-2017)	53 (2013-2014)	
5	% de jeunes ayant des comportements pro-sociaux <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	80	84	80	77	82	82	91	84	90	86 (2015-2016)	81 (2012-2013)	
6	% d'enfants ayant des comportements pro-sociaux <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						71	86			79 (2013-2014)	70 (2010-2011)	
7	% de jeunes ayant des niveaux de résilience modérés à élevés <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	58	73	62	40	51	71	76	71	78	73 (2015-2016)		
8	% de jeunes ayant des niveaux de forme mentale modérés à élevé <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	67	80	69	48	61	78	80	76	86	79 (2015-2016)	78 (2012-2013)	
9	% d'enfants ayant des niveaux modérés à élevés de forme mentale <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						83.9	89.9	85.3	90.2	86.8 (2016-2017)	84 (2013-2014)	
10	% de jeunes qui ont des gens qu'ils admirent <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	40	48	43	31	36	46	50	48	47	48 (2015-2016)	47 (2012-2013)	
11	% de jeunes qui estiment être traités équitablement dans la communauté <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	30	42	31	19	23	39	40	38	42	39 (2015-2016)	37 (2012-2013)	

## 1. Principes directeurs des droits de l'enfant / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 2, 3, 6, 12

	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
12	% de jeunes qui pensent pouvoir demander de l'aide à un voisin <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	65	67	63	55	58	72	71	70	74	71 (2015-2016)		
13	% de jeunes qui savent où obtenir de l'aide dans la communauté <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	25	28	26	18	20	29	28	28	30	28 (2015-2016)	26 (2012-2013)	
14	% de jeunes qui disent que les membres de la communauté peuvent faire confiance <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	60	68	54	51	56	70	67	67	70	68 (2015-2016)		
15	% de jeunes qui se sentent amis est important <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	82	88	78	76	76	87	88	86	90	87 (2015-2016)	85 (2012-2013)	
16	% de jeunes qui ont des amis qui les soutiennent dans les moments difficiles <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	39	41	41	31	36	41	51	46	47	46 (2015-2016)	46 (2012-2013)	
17	% de jeunes qui sont satisfaits des besoins mentaux liés à leurs amis <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	74	78	77	60	70	82	84	81	87	82 (2015-2016)	82 (2012-2013)	
18	% d'enfants qui se sentent en sécurité à l'école <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						90	94	92	93	92 (2016-2017)	93 (2013-2014)	
19	% de jeunes qui se sentent en sécurité à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	77	87	77	66	75	85	87	83	92	86 (2015-2016)	81 (2012-2013)	
20	% d'enfants qui se sentent à l'aise pour parler à un adulte de l'intimidation <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						83.5	84.9	83.6	85.6	84.2 (2016-2017)	83 (2013-2014)	
21	% de jeunes qui pensent qu'un adulte agira souvent ou toujours en réponse à une plainte d'intimidation <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	39	45	35	30	34	48	42	41	56	45 (2015-2016)	40 (2012-2013)	

## 1. Principes directeurs des droits de l'enfant / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 2, 3, 6, 12

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (année antérieures)	Canada (année)
22	% d'enfants qui se sentent connectés à leur école <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						83	91			88 (2013-2014)	83 (2010-2011)	
23	% de jeunes qui se sentent connectés à leur école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	86	93	87	78	84	93	92	91	96	92 (2015-2016)	89 (2012-2013)	
24	% de jeunes qui ont été victimes d'intimidation au cours des deux derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	62	47	60	70	64	45	58	52	52	52 (2015-2016)	58 (2012-2013)	
25	% de jeunes qui disent avoir été victimes d'intimidation <i>physique</i> au cours des 2 derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	21	12	18	30	18	16	8	12	12	12 (2015-2016)	15 (2012-2013)	
26	% de jeunes qui disent avoir été intimidés <i>verbalement</i> au cours des 2 derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	49	31	45	57	49	33	41	38	37	38 (2015-2016)		
27	% de jeunes qui ont été victimes de <i>cyberintimidation</i> au cours des deux derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	25	14	24	37	29	12	21	18	15	17 (2015-2016)		
28	% de jeunes qui ont été socialement exclus au cours des 2 derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	41	28	38	54	44	24	39	32	31	32 (2015-2016)	30 (2012-2013)	

## 1. Principes directeurs des droits de l'enfant / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 2, 3, 6, 12

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
29	% de jeunes qui ont été victimes de commentaires sur la race, la religion ou les caractéristiques personnelles au cours des deux derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	25	23	26	35	27	14	15	16	11	15 (2015-2016)	20 (2012-2013)	
30	% de jeunes qui ont été victimes de commentaires sexuels au cours des 2 derniers mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	28	17	25	39	32	16	20	20	15	18 (2015-2016)	21 (2012-2013)	
31	% de jeunes diagnostiqués avec le trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	37	4	11	12	11	9	5	7	8	7 (2015-2016)		
32	% de jeunes ayant un diagnostic d'autisme <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	8	1	3	4	4	2	1	2	1	2 (2015-2016)		
33	% de jeunes ayant une déficience visuelle (aveugles / malvoyants) <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	5	2	2	3	2	1	1	1	1	1 (2015-2016)		

## 1. Principes directeurs des droits de l'enfant / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 2, 3, 6, 12

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
34	% de jeunes malentendants <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	4	1	2	3	2	1	1	1	1	1 (2015-2016)		
35	% de jeunes diagnostiqués avec une déficience du langage / de la parole <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	6	6	2	3	3	1	1	1	1	1 (2015-2016)		
36	% de jeunes diagnostiqués avec une déficience intellectuelle <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0 (2015-2016)		
37	% de jeunes diagnostiqués avec un trouble d'apprentissage <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	23	3	6	9	7	5	4	3	8	5 (2015-2016)		
38	% des jeunes ayant reçu un diagnostic d'incapacité de santé mentale <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	12	2	5	6	8	1	3	3	1	2 (2015-2016)		
39	% de jeunes diagnostiqués avec un handicap physique <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	2	1	1	2	2	1	0	1	0	1 (2015-2016)		
40	Jeunes qui ont été diagnostiqués avec: Surdoué <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	8	3	3	5	3	2	1	2	1	2 (2015-2016)		
41	% d'enfants ayant des niveaux élevés de comportements d'opposition <sup>13</sup>	De la 4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						28.1	19.4	20.8	30.6	23.8 (2016-2017)	24 (2013-2014)	
42	% de jeunes ayant des niveaux élevés de comportements d'opposition <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	25	14	23	34	24	18	11	15	14	15 (2015-2016)	22 (2012-2013)	



Droits civils et libertés / Convention relative aux droits de l'enfant, Articles 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
1	% de jeunes qui pensent exprimer leur opinion en classe est important <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	64	72	61	55	60	68	65	66	69	67 (2015-2016)	57 (2012-2013)	
2	% de jeunes de 12 <sup>e</sup> année qui prévoient voter aux élections publiques lorsqu'ils sont admissibles <sup>3</sup>	12e année	70	58	64					75	83	77 (2017)	75 (2016)	
3	% de jeunes qui pensent participer au conseil des élèves ou à des groupes similaires est important <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	35	47	33	34	34	34	40	39	32	37 (2015-2016)	26 (2012-2013)	
4	% de jeunes participant à des activités à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	48	57	46	49	51	45	53	46	57	49 (2015-2016)		
5	% de jeunes qui participent à des groupes communautaires <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	6	7	6	5	7	5	5	5	4	5 (2015-2016)		
6	% de jeunes participant à des activités en dehors de l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	50	57	47	51	48	49	54	47	61	51 (2015-2016)		
7	Sens de la communauté chez les jeunes (sur une échelle de 5 à 25) <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	18	19	18	17	18	20	19	19	19	19 (2015-2016)		
8	% de jeunes qui disent qu'il y a de bons endroits où passer du temps libre dans la communauté <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	60	68	59	54	55	67	61	65	62	64 (2015-2016)		

3. Environnement familial et services de garde alternatifs / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 5, 18, 9, 10, 11, 27, 20, 21, 25, 19, 39

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
1	% d'enfants et de jeunes vivant dans une situation familiale à faible revenu <sup>26</sup>	Moins de 18 ans										21 (2011)		17 (2011)
2	% d'enfants de moins de 6 ans en situation familiale à faible revenu <sup>26</sup>	Moins de 6 ans										23 (2011)		18 (2011)
3	% de foyers en insécurité alimentaire dans lesquels vivent des enfants de moins de 18 ans <sup>10</sup>	Moins de 18 ans										12 (2011-2012)	7.3 (2007-2008)	10.3 (2011-2012)
4	% de foyers en insécurité alimentaire dans lesquels vivent des enfants de moins de 6 ans <sup>10</sup>	Moins de 6 ans										12.1 (2011-2012)	NA	11
5	% de foyers en insécurité alimentaire dans lesquels vivent les enfants âgés de 6 à 17 ans <sup>10</sup>	6-17 ans										11.9 (2011-2012)	8.7 (2007-2008)	9.7 (2011-2012)
6	% de dépenses totales des ménages utilisées pour l'alimentation <sup>21</sup>	Toute la population										11.0 (2016)	11.9 (2015)	10.4 (2016)
7	% de dépenses totales des ménages utilisées pour l'hébergement <sup>21</sup>	Toute la population										18.7 (2016)	18.1 (2015)	21.3 (2016)
8	% d'enfants vivant dans une famille monoparentale <sup>26</sup>	Moins de 18 ans										16.2 (2016)	16 (2011)	16.4 (2016)
9	% de jeunes qui travaillent (participation au travail) <sup>27</sup>	De 15 à 19 ans								45.7	47.8	46.8 (2016)	45.7 (2015)	40.1 (2016)
10	% de femmes enceintes recevant des prestations prénatales <sup>2</sup>	Les femmes enceintes										12.5 (2016-2017)	12.8 (2015-2016)	
11	% de familles (avec enfants) qui reçoivent une aide sociale <sup>9</sup>	Familles avec enfants										5.0 (2018)	5.2 (2017)	
12	# de places en garderies approuvées <sup>2</sup>	Espaces de garde d'enfants										26,851 (2015-2016)	24,556	

3. Environnement familial et services de garde alternatifs / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 5, 18, 9, 10, 11, 27, 20, 21, 25, 19, 39

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
13	# de bébés placés pour adoption [adoptions publiques] <sup>9</sup>	Moins de 18 ans										<10 (2015)	<10 (2015)	
14	# de bébés placés pour adoption [adoptions privées] <sup>9</sup>	Moins de 18 ans										10 (2018)	12 (2017)	
15	# d'adoptions internationales <sup>9</sup>	Moins de 18 ans										10 (2018)	14 (2017)	
16	# d'enfants recevant des services de protection de l'enfance <sup>9</sup>	Moins de 16 ans										1270 (2018)	1234 (2017)	
17	Taux d'enfants bénéficiant de services de protection de l'enfance - pour 1 000 enfants dans la province <sup>9</sup>	Moins de 16 ans										10.4 (2018)	10.1 (2017)	
18	# d'enfants recevant des services d'appui à la famille <sup>9</sup>	Moins de 16 ans										1174 (2018)	1297 (2017)	
19	Taux d'enfants bénéficiant des services d'appui à la famille - pour 1 000 enfants dans la province <sup>9</sup>	Moins de 16 ans										9.6 (2018)	10.6 (2017)	
20	Taux d'enfants et de jeunes victimes de violence familiale - pour 100 000 habitants <sup>28</sup>	De 0 à 17 ans										269 (2016)	324 (2013)	333 (2016)
21	# d'enfants impliqués dans le programme pour enfants témoins de violence familiale <sup>9</sup>	De 0 à 19 ans										260 (2018)	323 (2017)	
22	# d'enfants cherchant refuge dans un logement de transition <sup>9</sup>	De 0 à 19 ans										144 (2018)	207 (2017)	

3. Environnement familial et services de garde alternatifs / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 5, 18, 9, 10, 11, 27, 20, 21, 25, 19, 39

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
23	% de jeunes qui disent que leurs parents ou leurs soignants les connaissent bien <sup>1</sup>	6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	47	55	45	33	35	56	56	54	61	56 (2015-2016)		
24	% de jeunes qui disent que leur famille les aide dans les moments difficiles <sup>1</sup>	6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	46	55	44	28	35	54	57	54	56	55 (2015-2016)	50 (2012-2013)	
25	% de jeunes satisfaits des besoins mentaux liés à leur famille <sup>1</sup>	6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	70	79	71	49	61	81	80	77	86	80 (2015-2016)	77 (2012-2013)	
26	% de jeunes qui apprécient leurs traditions culturelles et familiales <sup>1</sup>	6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	41	58	47	31	34	46	54	50	50	50 (2015-2016)	42 (2012-2013)	
27	% de parents ayant déclaré avoir déjeuné avec leurs enfants la veille <sup>13</sup>	Parents de la maternelle à la 5 <sup>e</sup> année										57 (2013-2014)		
28	% d'enfants ayant déclaré avoir dîné avec un parent la veille	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						71.9	75.8	75.2	70.8	73.8 (2016-2017)	74 (2013-2014)	
29	% de parents qui disent avoir dîné avec des enfants hier <sup>13</sup>	De la maternelle à la 5 <sup>e</sup> année								55.7	55.9	55.7 (2016-2017)	57 (2013-2014)	

4. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
1	Taux de mortalité infantile - pour 1000 nourrissons <sup>23</sup>	Nourrissons						3.0	7.4			5.1 (2016)	4.1 (2015)	4.5 (2016)
2	% d'enfants nés avec un faible poids à la naissance <sup>6</sup>	Nouveau née										5.8 (2014-2015)	5.7 (2013-2014)	6.3 (2014-2015)
3	% des nouveau-nés et des nourrissons examinés pour l'audition <sup>14</sup>	Nouveau née / Nourrisson										92.0 (2016-2017)	91.5 (2015-2016)	
4	% des mères qui ont essayé d'allaiter leur dernier enfant (initiation à l'allaitement maternel) <sup>7</sup>	Mères										76.1 (2015-2016)	75 (2014)	89.9 (2015-2016)
5	% des enfants de la maternelle répondant aux exigences de vaccination <sup>15</sup>	Maternelle										78.4 (2015-2016)	69.1 (2014-2015)	
6	% de jeunes ayant un médecin régulier <sup>5</sup>	12 à 19 ans						98.8	96.4			97.6 (2014)	97.0 (2013)	85.6 (2014)
7	% de jeunes ayant consulté un médecin de famille ou un omnipraticien au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						70.8	59.7			65.4 (2015-2016)	68 (2013)	59.3 (2015-2016)
8	% de jeunes ayant consulté un dentiste au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						100	99			99 (2013)	77 (2012)	80 (2012)
9	% de jeunes qui ont visité ou consulté un professionnel de la vue au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						39	49			44 (2013)	38	48 (2013)
10	% de jeunes qui ont consulté ou consulté un professionnel de la santé au sujet de la santé émotionnelle ou mentale au cours de la dernière année <sup>5</sup>	12 à 19 ans						13	13			13 (2012)	15	11 (2012)

4. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
11	% de jeunes ayant une bonne santé fonctionnelle <sup>5</sup>	12 à 19 ans						83.2	86.8			84.9 (2014)	82.7 (2013)	79.6 (2014)
12	% de jeunes ayant subi des blessures au cours de la dernière année causant une limitation des activités normales <sup>5</sup>	12 à 19 ans						27.0	23.1			25.1 (2014)	32.9 (2013)	25.6 (2014)
13	Taux d'hospitalisation pour les blessures - Cas admis à l'hôpital par 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 19 ans						36.3	23.9			30.3 (2016-2017)	30.0 (2015-2016)	19.5 (2016-2017)
14	% de jeunes asthmatiques <sup>5</sup>	12 à 19 ans						13	9			11 (2013)		10 (2013)
15	Taux de jeunes atteints de la chlamydia - pour 100 000 jeunes <sup>15</sup>	15 à 19 ans						481	1712			1067 (2015)	1024 (2014)	
16	% d'enfants en surpoids / obèses <sup>1</sup>	De la maternelle à la 5 <sup>e</sup> année						37	34	37	32	36 (2013-2014)	36 (2010-2011)	
17	% de jeunes en surpoids et obèses	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	32	20	38	32	34	32	23			28 (2015-2016)	28 (2012-2013)	
18	% d'enfants présentant une insuffisance pondérale <sup>1</sup>	De la maternelle à la 5 <sup>e</sup> année						8	7	8	7	7 (2013-2014)	11 (2010-2011)	
19	% de jeunes présentant une insuffisance pondérale <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	8	9	7	9	7	5	9			7 (2015-2016)	8 (2012-2013)	
20	% d'enfants qui passent au moins 60 minutes à faire de l'activité physique modérée ou vigoureuse à tous les jours <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						27.2	19.1	25.2	18.7	23.2 (2016-2017)	35.0 (2013-2014)	
21	% de jeunes qui passent au moins 60 minutes à faire de l'activité physique modérée ou vigoureuse à tous les jours <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	22	18	22	23	15	28	16	22	21	22 (2015-2016)		
22	% d'enfants qui participent à une activité physique juste après l'école <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						50.0	48.8	51.7	44.0	49.4 (2016-2017)	57 (2013-2014)	

4. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
23	% de jeunes qui se rendent à l'école activement (marche / vélo / etc.) <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	25	31	21	27	26	25	20	25	18	23 (2015-2016)	24 (2012-2013)	
24	% d'enfants qui déjeunent tous les jours <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> Année						69.0	70.8	67.2	75.8	69.8 (2016-2017)	70.0 (2013-2014)	
25	% de jeunes qui déjeunent tous les jours <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	41	52	32	25	35	51	42	42	55	46 (2015-2016)	42 (2012-2013)	
26	% d'enfants qui mangent 5 fruits ou légumes par jour ou plus <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						51.1	54.3	51.3	55.7	52.7 (2016-2017)	51.0 (2013-2014)	
27	% de jeunes qui mangent au moins 5 fruits / légumes par jour <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	44	59	43	41	44	45	47	44	51	46 (2015-2016)	43 (2012-2013)	
28	% d'enfants qui déclarent avoir bu une boisson sucrée la veille <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						50.9	40.9	47.8	42.1	46.0 (2016-2017)	52 (2013-2014)	
29	% de jeunes qui consomment des boissons sucrées par jour <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	65	53	69	69	59	67	50	61	51	58 (2015-2016)	64 (2012-2013)	
30	Taux d'adolescentes qui ont donné naissance pour 1000 femmes âgées de 15 à 19											12.9 (2017)	12.4 (2016)	7.9 (2017)
31	% de jeunes de 12e année qui croient que leur école les a aidés à développer des attitudes positives envers l'activité physique <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	71	74	67					67	74	69 (2017)	68 (2015-2016)	
32	% de jeunes de 12e année qui pensent que leur école les a aidés à développer des attitudes positives envers une vie saine et active <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	69	76	70					71	81	74 (2017)	73 (2016-2017)	
33	% de jeunes qui fument tous les jours <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	8	3	11	13	7	6	3	5	3	4 (2015-2016)		

4. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27

	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
34	% de jeunes qui fument occasionnellement ou quotidiennement <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	19	9	21	25	18	13	9	12	9	11 (2015-2016)	12 (2012-2013)	
35	% de jeunes qui ont essayé de fumer <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	33	19	36	40	31	24	21	24	18	23 (2015-2016)	27 (2012-2013)	
36	% de jeunes en contact avec de la fumée secondaire dans un véhicule au cours de la semaine dernière <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	29	13	34	40	27	21	20	22	19	21 (2015-2016)	27 (2012-2013)	
37	% de jeunes qui vivent avec quelqu'un qui fume à la maison <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	23	14	28	33	23	16	16	18	12	16 (2015-2016)	19 (2012-2013)	
38	% d'enfants qui vivent dans une maison où les gens ont le droit de fumer <sup>13</sup>	De la maternelle à la 5 <sup>e</sup> année	3.2	2.0	3.1			1.7	1.9	1.8	1.8	1.8 (2016-2017)	3.0 (2013-2014)	
39	% d'enfants qui vivent avec des personnes qui fument <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						31.9	30.9	34.5	24.6	31.4 (2016-2017)	35 (2013-2014)	
40	% de jeunes qui considèrent leur santé comme très bonne ou excellente <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	54	70	53	48	48	67	66	64	71	66 (2015-2016)		
41	% de la prestation de services effectuée dans les 30 jours (de la référence à la première visite) en santé mentale chez les enfants et les adolescents <sup>14</sup>	Moins de 18 ans										53.3 (2016-2017)	51.4 (2015-2016)	
42	Taux de cas hospitalisés pour maladies et troubles mentaux - cas hospitalisés pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						31.7	55.1			43.1 (2016-2017)	45.6 (2015-2016)	25.9 (2016-2017)
43	Taux de troubles du comportement et de l'apprentissage chez les enfants et les adolescents - cas admis à l'hôpital pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						13.2	6.6			10.0 (2016-2017)	10.8 (2015-2016)	4.0 (2016-2017)



4. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
44	Taux d'épisodes dépressifs chez les enfants et les jeunes - cas hospitalisés pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						5.2	12.7			8.9 (2016-2017)	10.5 (2015-2016)	7.2 (2016-2017)
45	Taux de réaction au stress chez les enfants et les jeunes / trouble d'adaptation - cas hospitalisés pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						3.9	13.9			8.8 (2016-2017)	8.5 (2015-2016)	5.5 (2016-2017)
46	Taux de troubles schizotypiques / délirants chez les enfants et les adolescents - cas hospitalisés pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						0.9	1.2			1.0 (2016-2017)	0.9 (2015-2016)	0.9 (2016-2017)
47	Taux de troubles de l'humeur (affectifs) chez les enfants et les adolescents - cas admis à l'hôpital pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						1.0	3.0			1.8 (2016-2017)	2.1 (2015-2016)	0.5 (2016-2017)
48	Taux de trouble anxieux chez les enfants et les jeunes - cas hospitalisés pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						1.6	5.8			3.6 (2016-2017)	3.9 (2015-2016)	2.3 (2016-2017)
49	Taux de troubles de l'alimentation chez les enfants et les jeunes - cas hospitalisés pour 10 000 <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						0.3	2.0			1.1 (2016-2017)	1.5 (2015-2016)	1.2 (2016-2017)
50	% de jeunes qui considèrent que leur santé mentale est très bonne ou excellente <sup>5</sup>	12 à 19 ans						67.9	65.0			66.3 (2015-2016)	77 (2014)	71.6 (2015-2016)
51	% de jeunes qui portent toujours un casque en vélo <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	27	31	18	19	30	27	33	32	25	30 (2015-2016)		
52	% de jeunes qui ont eu des blessures au cours des 12 derniers mois demandant un traitement par un docteur ou une infirmière <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	35	25	38	39	29	32	28			30 (2015-2016)		

4. Santé et mieux-être de base / Convention relative aux droits de l'enfant Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
53	% de jeunes qui dorment 8 heures ou plus par nuit <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	34	35	31	25	34	40	38	36	47	39 (2015-2016)	38 (2012-2013)	
54	% de jeunes qui passent 2 heures ou moins de temps d'écran par jour <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	35	40	31	30	33	39	35	35	41	37 (2015-2016)	23 (2012-2013)	
55	Taux d'hospitalisation pour les blessures - Cas admis à l'hôpital par 10 000	De 0 à 17 ans						36.3	23.9			30.3 (2016-2017)	30.0 (2015-2016)	19.5 (2016-2017)
56	% de jeunes ayant déclaré des symptômes d'anxiété au cours des 12 derniers mois <sup>2</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	45	28	42	56	55	23	42	34	29	33 (2015-2016)		
57	% de jeunes ayant déclaré des symptômes de dépression au cours des 12 derniers mois <sup>2</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	45	30	46	59	55	23	38	35	23	31 (2015-2016)		
58	Taux de troubles liés à l'utilisation de substances admis à l'hôpital pour 10 000 jeunes <sup>6</sup>	De 0 à 18 ans						0.7	2.0			1.3 (2016-2017)		1.5 (2016-2017)
59	Taux de décès prématurés d'enfants et de jeunes par cancer - pour 10 000 <sup>25</sup>	De 0 à 19 ans						10.97	13.28			12.09 (2010-2014)	21.28 (2008-2012)	
60	Taux de décès prématurés d'enfants et de jeunes par blessure - par 10 000 <sup>25</sup>	De 0 à 19 ans						70.61	30.69			51.29 (2010-2014)	63.33 (2008-2012)	
61	Taux de décès prématurés d'enfants et de jeunes par suicide - par 10 000 <sup>25</sup>	De 0 à 19 ans						19.85	10.81			15.47 (2010-2014)	17.19 (2008-2012)	
62	% de jeunes satisfaits de la vie <sup>5</sup>	12 à 19 ans						99.6	98.2			98.9 (2014)	95.1 (2013)	97.4 (2014)

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
1	# d'enfants et de jeunes inscrits à l'école <sup>2</sup>	De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année										97,755 (2017-2018)	97,842 (2016-2017)	
2	# d'élèves de la maternelle à la cinquième année <sup>2</sup>	De la maternelle à la 5 <sup>e</sup> année										44,092 (2017-2018)	43,981 (2016-2017)	
3	# d'élèves de la sixième à la huitième année <sup>2</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 8 <sup>e</sup> année										21,790 (2017-2018)	21,644 (2016-2017)	
4	# d'élèves de la neuvième à la douzième année <sup>2</sup>	De la 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année										32,757 (2017-2018)	32,121 (2016-2017)	
5	# d'étudiants en anglais langue d'enseignement <sup>2</sup>	De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année										46,048 (2017-2018)	48,903 (2016-2017)	
6	# d'élèves en français langue d'enseignement <sup>2</sup>	De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année										28,958 (2017-2018)	28,920 (2016-2017)	
7	# d'étudiants en immersion française langue d'enseignement <sup>2</sup>	De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année										22,749 (2017-2018)	20,019 (2016-2017)	
8	% des jeunes de 12 <sup>e</sup> année qui se sentent respectés à l'école <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	69	80	69			82	79	78	85	80 (2015-2016)	81.6 (2014-2015)	
9	% de jeunes qui disent qu'il est important d'apprendre de nouvelles choses <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	84	92	86	76	83	89	90	89	90	89 (2015-2016)	84 (2012-2013)	
10	% de jeunes diagnostiqués avec un trouble d'apprentissage ou un besoin d'éducation spéciale <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	100	19	26	36	32	22	15	18	20	19 (2015-2016)		

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
11	% de jeunes qui estiment que l'obtention de bonnes notes est importante <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	89	95	90	84	89	92	96	93	96	94 (2015-2016)	94 (2012-2013)	
12	% de jeunes pour qui il est important d'être en classe à l'heure <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	79	87	77	72	79	83	89	84	89	86 (2015-2016)	80 (2012-2013)	
13	% de jeunes qui ont eu l'occasion, au secondaire, de participer à des cours au choix qui les intéressaient <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année (Anglophone)	64	71	63					73	93	73 (2017)	77 (2016)	
14	% de jeunes qui ont eu l'occasion, à l'école secondaire, de suivre des cours dans les métiers spécialisés <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	70	57	67					68	72	69 (2017)	64 (2016)	
15	% de jeunes qui ont eu l'occasion à l'école secondaire de suivre des cours de beaux-arts <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	74	76	78					82	63	77 (2017)	75 (2016)	
16	% de jeunes qui ont eu l'occasion, au secondaire, de participer à des expériences d'apprentissage liées à la carrière <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	57	57	59					65	61	64 (2017)	64 (2016)	

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
17	% de jeunes qui pensent que leur école leur a donné l'occasion de faire de l'exercice ou de faire de l'activité physique autrement qu'en classe de gym <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	71	81	76					79	80	80 (2017)	78 (2016)	
18	% de jeunes qui estiment avoir eu l'occasion, au secondaire, de participer à des activités culturelles organisées à l'école <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	55	55	51					52	68	57 (2017)	51 (2016)	
19	% de jeunes qui estiment avoir eu l'occasion, à l'école secondaire, de participer à des activités culturelles à l'extérieur de l'école <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	39	49	46					46	44	45 (2017)	43 (2016)	
20	% de jeunes pour qui l'apprentissage de leur culture est important <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	58	71	74	53	54	56	59	57	59	58 (2015-2016)	48 (2012-2013)	
21	% d'enfants qui participent souvent à des activités physiques autrement qu'à l'école <sup>13</sup>	4 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> année						35	55			45 (2013-2014)	39 (2010-2011)	
22	% de jeunes qui participent à des activités organisées par l'école <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	33	48	34			36	45	44	33	41 (2016)	39 (2015)	

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
23	% de jeunes qui participent à des activités autres que celles de l'école <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	33	48	34			39	37	43	25	38 (2016)	30 (2015)	
24	% de jeunes qui participent à des activités scientifiques ou technologiques à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	6	7	6	5	5	6	5	5	7	6 (2015-2016)		
25	% de jeunes qui ont un sentiment d'appartenance à leur école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	25	33	24	18	19	33	31	32	30	31 (2015-2016)	31 (2012-2013)	
26	% de jeunes pour qui l'éducation est importante <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	52	69	58	42	53	57	72	63	68	65 (2015-2016)	59 (2012-2013)	
27	% des élèves de 12 <sup>e</sup> année qui prévoient poursuivre des études postsecondaires <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	64	81	73					78	91	82 (2017)	79 (2016)	
28	% de jeunes qui sont capables de résoudre leurs problèmes sans causer de préjudice (par exemple, usage de drogues / violence) <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	40	58	45	31	40	51	59	56	50	55 (2015-2016)	44 (2012-2013)	
29	% de jeunes satisfaits de leurs besoins en matière de santé mentale liés à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	47	65	46	33	45	57	62	55	69	59 (2015-2016)	59 (2012-2013)	

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
30	% de jeunes qui estiment avoir eu l'occasion de développer des compétences qui leur seront utiles plus tard dans la vie <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	37	46	38	26	30	44	46	43	49	45 (2015-2016)	44 (2012-2013)	
31	% de jeunes qui participent à des activités artistiques à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	10	16	10	9	16	6	15	11	11	11 (2015-2016)		
32	% de jeunes qui participent à des groupes artistiques en dehors de l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	8	13	8	8	11	4	14	8	12	9 (2015-2016)		
33	% de jeunes qui participent à d'autres activités à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	11	16	11	11	11	10	9	9	12	10 (2015-2016)		
34	% de jeunes qui participent à des clubs à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	10	13	9	9	17	6	15	11	10	11 (2015-2016)		
35	% de jeunes qui participent à un sport d'équipe scolaire <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	21	23	21	21	17	26	25	25	27	25 (2015-2016)		
36	% de jeunes qui participent à un sport individuel à l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	7	8		6	5	8	7	7	8	7 (2015-2016)		
37	% de jeunes participant à des sports d'équipe en dehors de l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	22	21	21	23	16	30	23	23	32	26		

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
38	% de jeunes participant à des sports individuels en dehors de l'école <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	13	15	14	11	11	14	15	13	19	15		
39	% de jeunes de 12 <sup>e</sup> année qui pensent que leur école les a aidés à développer des attitudes positives envers une vie saine et active <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année	69	76	70					71	81	74 (2017)	73 (2016)	
40	% d'élèves anglophones qui disent que l'école favorise une alimentation saine en offrant un accès facile à des aliments sains et à des collations <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année (Anglophone)	56	53	61							57 (2017)	60 (2016)	
41	Pourcentage d'élèves francophones de 12 <sup>e</sup> année qui disent que l'école favorise un accès facile à des aliments sains et à des collations <sup>3</sup>	12 <sup>e</sup> année (Francophone)	72	75	69							70 (2017)	72 (2016)	



5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	GARÇONS		FILLES		N.-B. (année)		N.-B. (années antérieures)	
			ANG	FRAN	ANG	FRAN	ANG	FRAN	ANG	FRAN
42	% d'enfants évalués comme prêts pour la maternelle <sup>2</sup>	Pré-maternelle	85	79	91	85	88 (2016-2017)	82 (2016-2017)	89 (2015-2016)	83 (2015-2016)
43	% d'enfants de 2 <sup>e</sup> année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en compréhension de lecture <sup>2</sup>	la 2 <sup>e</sup> année	72		80		76 (2016-2017)		74 (2015-2016)	77 (2015-2016)
44	% d'enfants de 2 <sup>e</sup> année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en lecture orale (francophone) <sup>2</sup>	la 2 <sup>e</sup> année		72		82		77 (2016-2017)		79 (2015-2016)
45	% d'enfants de 3 <sup>e</sup> année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en mathématiques (francophone) <sup>2</sup>	la 3 <sup>e</sup> année		83		80		82 (2016-2017)		81 (2015-2016)
46	% d'enfants de 4 <sup>e</sup> année en qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en compréhension de lecture (francophone) <sup>2</sup>	la 4 <sup>e</sup> année		59		67		63 (2016-2017)		56 (2015-2016)
47	% d'enfants de 6 <sup>e</sup> année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en mathématiques (anglophone) <sup>2</sup>	la 6 <sup>e</sup> année	39		38			38 (2016-2017)		20 (2015-2016)
48	% d'enfants de 6 <sup>e</sup> année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en compréhension de lecture (anglophone) <sup>2</sup>	la 6 <sup>e</sup> année	60		66			62 (2016-2017)		54 (2015-2016)
49	% d'enfants de cinquième année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en sciences (anglophone) <sup>2</sup>	la 6 <sup>e</sup> année	31		33			32 (2016-2017)		26 (2015-2016)
50	% d'enfants de 8 <sup>e</sup> année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en sciences et technologies (francophone) <sup>2</sup>	la 8 <sup>e</sup> année		76		78		77 (2016-2017)		74 (2015-2016)

5. Éducation, loisirs et activités culturelles / Convention relative aux droits de l'enfant  
Articles 28, 29, 30, 31

#	Indicateur	âge / année / groupe	MÂL		FEM		N.-B. (année)		N.-B. (années antérieures)	
			ANG	FRAN	ANG	FRAN	ANG	FRAN	ANG	FRAN
51	% d'enfants de 8e année qui ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en mathématiques (francophone) <sup>2</sup>	la 8 <sup>e</sup> année		73		78		76 (2016-2017)		75 (2015-2016)
52	% ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en français (francophone) <sup>2</sup>	la 8 <sup>e</sup> année		63		80		71 (2016-2017)		71 (2015-2016)
53	% ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en compréhension de la lecture (anglophone) <sup>2</sup>	la 9 <sup>e</sup> année	77		84		81 (2016-2017)		80 (2015-2016)	
54	% ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en écriture anglaise (anglophone) <sup>2</sup>	la 9 <sup>e</sup> année					91 (2014-2015)			
55	% des élèves de français langue seconde de 10 <sup>e</sup> année avec une compétence orale intermédiaire ou supérieure <sup>2</sup>	la 10 <sup>e</sup> année					45 (2015-2016)		37 (2014-2015)	
56	% ont atteint un rendement satisfaisant ou supérieur en français (francophone) <sup>2</sup>	la 11 <sup>e</sup> année		43		66		56 (2016-2017)		60 (2015-2016)
57	% de jeunes qui abandonnent l'école <sup>2</sup>	De la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	1.7	1.3	1.4	0.7	1.5 (2016-2017)	1.0 (2016-2017)	1.4 (2015-2016)	0.8 (2015-2016)

6. Mesures de protection spéciales / Convention relative aux droits de l'enfant  
 Articles 22, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
1	Taux de criminalité chez les jeunes, accusations portées - par 100 000 infractions au Code criminel <sup>17</sup>	12 à 17 ans										1904 (2017)	1939 (2016)	1930 (2017)
2	Taux de criminalité chez les jeunes - aucune accusation portée - par 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										2471 (2017)	2756 (2016)	2577 (2017)
3	Jeunes accusés de conduite avec facultés affaiblies - pour 100 000 jeunes <sup>18</sup>	12 à 17 ans										17 (2017)	6 (2016)	13 (2017)
4	Jeunes accusés d'infractions en matière de drogue – pour 100 000 jeunes <sup>18</sup>	12 à 17 ans										62.0 (2017)	70.2 (2016)	121.5 (2017)
5	Crimes contre les biens commis par des jeunes - pour 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										453.1 (2017)	581.0 (2016)	474.5 (2017)
6	Taux de jeunes accusés de crimes violents – par 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										617.6 (2017)	600.2 (2016)	686.3 (2017)
7	# de conférences multidisciplinaires pour les jeunes dans les services correctionnels <sup>4</sup>	12 à 17 ans										91 (2016-2017)	178 (2015-2016)	
8	# de réinsertion sociale pour les jeunes en garde en milieu fermé <sup>4</sup>	12 à 17 ans										4 (2016-2017)	22 (2015-2016)	

## 6. Mesures de protection spéciales / Convention relative aux droits de l'enfant

Articles 22, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
9	# de congés de réinsertion escortées pour les jeunes en garde en milieu fermé <sup>4</sup>	12 à 17 ans										62 (2016-2017)	123 (2015-2016)	
10	nombre d'ordonnances de probation de mineurs <sup>27</sup>	12 à 17 ans										218 (2015-2016)	222 (2014-2015)	8859 (2015-2016)
11	# de jeunes participant au programme des sanctions extrajudiciaires (mesures de rechange) <sup>4</sup>	12 à 17 ans						228	83			311 (2017-2018)	364 (2016-2017)	
12	# de jeunes en détention préventive <sup>4</sup>	12 à 17 ans						113	27			140 (2017-2018)	141 (2016-2017)	
13	# de jeunes condamnés à la garde en milieu ouvert <sup>4</sup>	12 à 17 ans						12	7			19 (2017-2018)	11 (2016-2017)	
14	# de jeunes condamnés à la garde en milieu fermé <sup>4</sup>	12 à 17 ans						20	1			21 (2017-2018)	17 (2016-2017)	
15	% des paiements de soutien familial dûs et effectivement reçus <sup>22</sup>	Paiements										71 (2016-2017)	73 (2015-2016)	58 (2016-2017)
16	# de familles recevant des subventions pour les enfants adoptés ayant des besoins spéciaux <sup>9</sup>	Des familles										366 (2018)	368 (2017)	
17	Nombre de familles recevant des aides gouvernementales pour les enfants handicapés <sup>9</sup>	Des familles										1439 (2016-2017)	1368 (2015-2016)	
18	Taux d'adultes accusés de violations sexuelles contre des enfants - pour 100 000 adultes <sup>17</sup>	18+										11.8 (2017)	15.9 (2016)	10.9 (2017)

6. Mesures de protection spéciales / Convention relative aux droits de l'enfant  
 Articles 22, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40

#	Indicateur	âge / année / groupe	B.S.	IMM	A	I.A.	LGBTQ	GARÇONS	FILLES	ANG	FRAN	N.-B. (année)	N.-B. (années antérieures)	Canada (année)
19	Taux de jeunes accusés d'agression sexuelle contre des enfants - pour 100 000 jeunes <sup>17</sup>	12 à 17 ans										27.8 (2017)	25.6 (2016)	32.6 (2017)
20	Taux de personnes accusées d'infractions de pornographie juvénile - pour 100 000 personnes <sup>17</sup>	12 ans et plus										17.0 (2017)	7.0 (2016)	11.9 (2017)
21	# de jeunes ayant subi un accident au travail <sup>12</sup>	15 à 19 ans										327 (2015)	298 (2014)	
22	Taux de jeunes victimes d'un accident du travail - pour 1 000 jeunes employés <sup>12</sup>	15 à 19 ans										1.97 (2015)	1.82 (2014)	
23	% de jeunes en tant que passagers d'un conducteur sous l'influence de l'alcool ou de drogues au cours de l'année écoulée <sup>1</sup>	De la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	21	10	25	30	18	18	16	16	20	17 (2015-2016)		
24	% de jeunes qui ont essayé le cannabis <sup>1</sup>	De la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	33	14	40	41	30	25	22	26	18	24 (2015-2016)	31 (2012-2013)	
25	% de jeunes qui boivent de l'alcool une fois par mois ou plus souvent <sup>1</sup>	De la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	28	15	31	35	22	25	23	24	25	25 (2015-2016)	30 (2012-2013)	
26	% de jeunes qui boivent 5 verres ou plus en même temps au moins une fois par mois <sup>1</sup>	De la 6 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	21	10	23	27	15	19	15	17	17	17 (2015-2016)		

# Les sources des données



1. Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick et le Ministère du développement social, Sondages du Mieux-être des étudiants
2. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance
3. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, Sondage de sortie de la 12e année
4. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Justice et Sécurité publique
5. Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
6. Institut canadien d'information sur la santé
7. Statistique Canada, CANSIM Tableau 105-0501, Profil d'indicateurs de la santé
8. Institut canadien d'information sur la santé
9. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du développement social
10. Statistique Canada, Mesures de l'insécurité alimentaire du ménage, selon la présence d'enfants dans le ménage, Tableau 105-0546
11. Environnement et Changement climatique Canada, Tendances en matière d'émissions au Canada
12. Travail Sécuritaire N.-B.
13. Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick et le Ministère du développement social, Sondages de bien-être des étudiants, école primaire
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Santé
15. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Santé, Bureau du médecin-hygiéniste en chef
16. Santé Canada, Enquête pancanadienne sur les concentrations de radon dans les habitations
17. Statistique Canada, CANSIM Tableau 252-0051, Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées
18. Statistique Canada, CANSIM Tableau 251-0012, Services communautaires et placement sous garde de jeunes
19. Statistique Canada, CANSIM Tableau 252-0052, Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré
20. Statistique Canada, CANSIM Tableau 251-0008, Services correctionnels pour les jeunes
21. Statistique Canada, CANSIM Tableau 203-0021, Enquête sur les dépenses des ménages
22. Statistique Canada, CANSIM Tableau 259-0004, Enquête sur l'exécution des ordonnances alimentaires
23. Statistique Canada, CANSIM Tableau 13-10-0713-01
24. Agence de la santé publique du Canada, Anomalies congénitales au Canada 2013 : Rapport de surveillance sur la santé périnatale
25. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Statistiques de l'état civil [2008-2012]. [Taux calculé par le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick]
26. Statistique Canada, Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages
27. Statistiques Canada, Tableau 111-0018 Caractéristiques des particuliers, déclarants et dépendants de 15 ans et plus avec un revenu de travail
28. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. "La violence familiale au Canada: un profil statistique"
29. Statistiques Canada, Tableau 252-0051
30. Statistiques Canada, Tableau 102-4505
31. Statistiques Canada, Tableau 252-0051

Défenseur des  
**enfants et des jeunes**  
du Nouveau-Brunswick



New Brunswick  
**Child & Youth**  
Advocate